

LE PEUPLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Abonnements : { Un an..... \$1.00
Six mois..... 50

H. BEAUGRAND
DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.

Bureaux :
22, rue St Gabriel

Le No 2 Cts.

ADMINISTRATION.

LE PEUPLE.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Parait tous les samedis. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT :

Un an..... \$1.00
Six mois..... 50

LA PATRIE

Parait tous les jours à midi et à 5 hrs du soir.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'éditeur-propiétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT.

Un an..... \$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00

LE NUMÉRO, 1 CENT.

Par le porteur, à domicile, en ville,
8 CTS PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :

22 et 24 rue St Gabriel.

ANNONCES :

Dix cents la ligne, première insertion et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc, devront être adressées à

H. BEAUGRAND.

Directeur du PEUPLE et de LA PATRIE,
Montreal.

Servilisme conservateur.

Autrefois un souverain avait un cerf qu'il aimait particulièrement. Craignant que, dans ses courses vagabondes, il ne tombât victime de quelque profane, il avait fait graver sur un collier d'or : Ne me touchez point : j'appartiens à César.

Les journaux conservateurs semblent adopter le même procédé pour soustraire leurs chefs aux critiques de la presse libérale. Lorsqu'on regarde comme un luxe superflu un moment à Sir George Cartier on nous crie que nous en voulons aux canadiens français. Quand Sir George a-t-il personnifié le groupe français au Canada ? Quand les canadiens d'origine française l'ont-ils unanimement reconnu comme leur chef ? Jamais. Sir George a été un chef politique, pas autre chose. Il a bien mérité de ses amis, mais il serait injuste de demander aux libéraux d'honorer sa mémoire. Il faut la respecter, et ne pas aller au-delà. Sir George a joui d'une grande influence dans le Bas Canada, mais il est certain qu'à aucune époque il n'a représenté incontestablement les opinions de la grande majorité des canadiens-français. Il commandait une majorité dans la

quelle entraînent les douze, quelquefois quatorze, députés anglais de la province. Conséquemment les suffrages des canadiens-français étaient presque également partagés entre les deux partis.

Nous pardonnons aux conservateurs l'erreur qu'ils commettent en voulant donner au monument de Sir George un caractère qu'il n'aura pas. Le parti libéral par la bouche de son chef, M. Blake, a exprimé sa pensée.

Mais ce qui nous amuse c'est de voir la presse bleue tory vouloir faire de l'une des plus tristes figures de notre histoire politique la personnification des canadiens-français.

Il est excusable de se tromper comme dans le cas de Sir George, mais il n'est pas permis d'insulter au sentiment honnête du public en lui représentant M. Langevin comme un demi-dieu ou comme un homme qui puisse mériter, même au plus faible degré, la considération du public.

M. Langevin, l'homme que l'opinion publique, a accusé d'avoir empoché \$32,600 dont il n'était que le dépositaire.

M. Langevin qui n'a pas eu le courage de relever la tête et qui est resté courbé sous le poids de cette avilissante flétrissure !

M. Langevin, l'homme qui a escamoté un mandat par la violence, en 1871, et qui a été porté au parlement provincial par les acclamations de voyous et de gens vomis par les lupanars.

M. Langevin qui a été obligé de fuir le fouet de l'ignominie qui l'attendait à Dorchester, à Charlevoix, et qui l'a marqué jus qu'au sang à Rimouski.

M. Langevin dont la carrière politique a été une longue chaîne d'intrigues, de menées sourdes, de bassesses.

C'est ce même M. Langevin que le *Globe* a jugé indigne d'être premier ministre, et c'est ce même homme que nos journaux tories ont pris sous leur protection en accusant le *Globe* de francophobie.

Vraiment il faut avoir perdu la tramontane pour saisir un si futile prétexte de faire la guerre au *Globe*. Notre compagnon d'armes a dit simplement ce que pensent les honnêtes gens des deux partis.

Si tous ceux qui refusent de s'incliner devant M. Langevin sont atteints de francophobie tous les libéraux sont des ennemis de la province de Québec.

Vouloir faire de M. Langevin la personnification des canadiens-français c'est insulter la province. M. Langevin peut être l'idole des Senécal, des Cimon, des Chapleau, des renégats du 29 octobre, de tous les tripotiers politiques enfin ; il est le plus coupable peut-être de cette triste cohorte.

Mais les libéraux, qui ont grandi à l'école des Dorion, des Holton, des Mackenzie, des Fournier, des Joly, de ces hommes irréprochables dont les noms seuls ont toujours été synonymes d'honnêteté et de patriotisme, regarderont toujours avec horreur et mépris la carrière de M. Langevin. Les libéraux pensent avec raison que la providence a imposé M. Langevin aux conservateurs pour les punir de leurs méfaits.

La *Gazette de Sorel*, relevant les attaques dirigées contre le *Globe* par les adorateurs de M. Langevin, dit :

"Le *Globe* ne verrait pas d'un bon œil l'avènement de M. Langevin, non pas parce qu'il est français, mais parce qu'il est "l'homme aux \$32,000," qui a admis publiquement avoir commis la corruption d'une manière bien honteuse, puisqu'il ne veut pas même rendre compte de l'emploi qu'il a fait de cette somme ; parce que c'est un homme sous le coup d'un soupçon outrageant pour son honneur politique.

"Le *Globe* semble dire aux conservateurs : "Ayez un chef présentable, et nous l'accepterons sans rien dire." Mais il faut croire qu'il n'en voit pas après les trois *Sirs*, pas même les autres membres du ministère, des *Anglais* pour la plupart, au-dessus desquels il place même M. Langevin qui est pourtant assez étonné.

"Francophobie !..... mais nous nous en rendons donc coupables, nous aussi, chaque fois que nous constatons la honteuse part que le *Sir* "manqué" a prise au scandale du Pacifique ! Le *Globe* n'a cependant rien dit de plus.

"Pardou ! il a aussi accusé M. Langevin de népotisme. Mais n'est-ce pas là une accusation fondée ? Rien ne serait plus piquant qu'un relevé de tous ses parents qui ont des emplois sous le gouvernement. Nos lecteurs savent bien que, partout où il a de la parenté, la parenté en reçoit du picotin !.....

"Non, l'honneur, en politique comme ailleurs, ne connaît pas les nationalités. Si jamais l'homme aux \$32,000 recevait les honneurs du *strage*, qu'il attend en vain, espérons-le, ou quelque autre grande marque de distinction tous les libéraux, français comme anglais, n'y verraient pas un sujet de glorification pour la nationalité canadienne-française, mais la réhabilitation manifeste d'un corrupteur public, qui a donné l'exemple de la démocratisation ; exemple qui, parti de si haut, ne pouvait que se propager dans toutes les couches de notre société politique, comme c'est le cas aujourd'hui !"

M. Chapleau, spéculateur et ministre.

La *Minerve* a compris ce qu'il y a d'étrange dans la position de M. Chapleau, premier ministre, demandant au gouvernement des faveurs pour des entreprises dans lesquelles il est le principal intéressé. Mais comme d'habitude

le journal tory feint de ne pas comprendre, et il détourne l'objection sans y répondre. Il dit que nos théories l'étonnent, et il s'écrie :

"On a l'air de dire en toutes lettres qu'un homme, parce qu'il fait partie d'un gouvernement, doit fermer les yeux et les oreilles à toutes les autres affaires de ce monde. Il n'aurait qu'à se rendre à son bureau à huit heures du matin, pour y recevoir les sollicitations jusqu'à six heures du soir.

"Il faudrait lui appliquer le règlement du service civil qui défend à un employé de se livrer, même en dehors des heures de bureau, à aucune occupation qui soit de nature à tant soit peu affecter sa calligraphie ou ses capacités de calcul."

Nous n'avons jamais voulu détacher M. Chapleau des biens de ce monde. Ce serait une tâche trop difficile.

Nous pensons qu'un ministre a tout autant que qui que ce soit le droit de posséder et d'accumuler des richesses. Ce qui est répréhensible c'est de profiter d'une position officielle pour servir ses intérêts personnels. Cela ne se voit que dans la province de Québec. M. Chapleau, ministre, ne doit pas devenir actionnaire ou promoteur pour son profit de compagnies ou d'associations qui ont à demander des faveurs au gouvernement. Il s'expose à mettre ses intérêts personnels en conflit avec ceux du public, et conséquemment son indépendance peut faiblir au détriment des administrés.

Sans doute M. Chapleau n'a pas renoncé à ses intérêts purement personnels en devenant ministre. Il peut administrer ses propriétés comme il lui convient sans rendre compte au public. Mais ce qui est illogique, contraire aux usages et à l'esprit de tout bon système d'administration, c'est de voir un homme être l'objet de faveurs dont il est le dispensateur.

Dans l'association du crédit foncier, M. Chapleau, actionnaire et directeur, demande au parlement qu'il contrôle comme premier ministre, d'accorder à l'association un monopole. Il réussit. Le public proteste et demande au parlement fédéral de détruire virtuellement ce monopole en organisant une autre association pour toutes les provinces. Que fait M. Chapleau ? S'incline-t-il devant les intérêts du public ? Nullement : il va à Ottawa combattre la seconde association de crédit foncier.

M. Chapleau est aussi directeur du chemin de fer d'Ottawa et Québec et président d'une compagnie minière.

Ces deux compagnies pourraient avoir à demander des privilèges à la législature provinciale. D'autres associations et

même des particuliers auraient peut-être raison de s'opposer à ces projets et de prévenir un empiètement sur des droits acquis. Cela se voit, devant la commission des *bills* privés, à chaque session.

Qui l'emporterait dans un conflit de cette nature ? Serait-ce le public ou M. Chapleau qui aurait intérêt personnellement à faire échouer les gens qui voudraient nuire aux compagnies dont il serait actionnaire ou directeur ?

Sous le régime libéral, l'hon. M. Burpee, ministre des douanes, renonça à ses bénéfices dans la grande maison de commerce. I. & F. Burpee, de St Jean, N.B. Bien que la *Minerve* semble l'oublier ce fait a été établi devant un tribunal.

M. Chapleau n'est pas aussi scrupuleux. C'est depuis qu'il est premier ministre qu'il s'occupe d'affaires. Ce serait très bien s'il ne ne demandait pas des faveurs pour lui et ses associés.

La *Minerve* nous dit que MM. Dorion, Langelier, Irvine, Blake n'ont par fermé leurs bureaux en devenant ministres. C'est vrai. Mais M. Dorion et les autres ministres libéraux ne profitaient pas de la position qu'ils tenaient du public pour servir leurs intérêts personnels. Plaider une cause pour un client ce n'est pas un crime. Ce qui est répréhensible c'est d'être à la fois juge, avocat et client. C'est exactement la position du premier ministre. M. Chapleau, actionnaire, demande à M. Chapleau, ministre, des faveurs personnelles, et c'est M. Chapleau, chef de la majorité des députés, qui se fait l'avocat auprès de la chambre.

La *Minerve* a allongé inutilement son article en énumérant les diverses occupations auxquelles se sont livrés les ministres des autres pays. On sait que généralement la politique est ingrate et que les ministres ont souvent besoin de ressources personnelles. M. Chapleau n'échappe pas à cette règle, et nous ne le blâmerions pas d'arondir son avoir s'il le faisait de façon à ne pas compromettre les intérêts du public.

La *Minerve* serait bien en peine de prouver que les hommes publics des autres pays aient demandé des faveurs pour eux-mêmes ou leurs associés, lorsqu'ils étaient ministres. M. Bright est associé d'une grande usine ; Lord Beaconsfield, M. Gladstone ont publié des livres ; M. Pouyer-Quertier, M. Thiers, M. de Bismarck, ont eu des intérêts considérables dans de grandes entreprises industrielles. Jamais M. Bright n'a demandé des privilèges pour son usine. Lord Beaconsfield et M. Gladstone n'ont pas tenté de faire accorder des faveurs par le gouvernement aux libraires qui vendaient leurs livres.

CHRONIQUE.

Il est avec le ciel des accomplissements.

L'honorable François-Xavier-Anselme, le chef des ultramontains du district de Montréal, avec tout le fiel qui, même du temps de Boileau, entraînait pour une forte dose dans la composition de l'âme des dévots, écrit ou fait écrire—l'un ne vaut guère mieux que l'autre—un article terrible à mon adresse, pour s'excuser de s'être fait l'avocat de ceux qui veulent traîner les prêtres de l'université Laval devant les tribunaux civils;—on reconnaît là l'expression consacrée. Un vieux cliché que le vieux *Nouveau-Monde* va être obligé de régler dans les vieilles ferrailles avec la moitié de son vieux titre.

L'honorable François-Xavier-Anselme nous fait dire que, s'il a fait le voyage de Québec pour rencontrer M. Loranger, ce n'est pas du tout dans le but d'arrondir ses honoraires.

Mais alors, il fait du zèle; c'est encore pire.

Y mettriez-vous de la passion, saint homme?

Ma foi, ma sollicitude n'était qu'éveillée; la voilà qui s'alarme sérieusement.

Surtout depuis que j'ai lu dans la réponse du saint avocat l'exposé du principe erroné, hérétique—je dirai même entaché de libéralisme,—qu'on peut distinguer devant les tribunaux entre le caractère sacré du prêtre et son caractère purement civil.

Rentrez dans la vraie doctrine dont vous vous éloignez, illustre champion du drapeau blanc!

Renoncez à l'attrait fallacieux des idées modernes enfantées par l'esprit du siècle.

Rejetez loin de vous ces spécieuses distinctions inventées par les ennemis de l'église, et qui ne tendent qu'à saper la société dans sa base.

Comment, mais alors un individu aurait donc le droit de poursuivre le prêtre qu'il aurait diffamé! Il pourrait donc contester une élection sous prétexte qu'un prêtre aurait pu y agir en contrevention avec la loi! Il pourrait donc forcer le prêtre à remplir les devoirs qu'il est civilement obligé de remplir!

Mais c'est la révolution cela! Et que devient le tribunal ecclésiastique auquel on est tenu sous peine d'excommunication de s'adresser chaque fois qu'on peut avoir des différends avec quelque membre du clergé?

On dit que l'université a un caractère civil. Mais oui; les prêtres et les évêques aussi; et nos couvents! et nos séminaires!

Mais la question est de savoir si c'est une institution religieuse, jouissant des immunités ecclésiastiques.

N'est-elle pas gouvernée par des prêtres et un archevêque?

N'est-elle pas la propriété exclusive de ces prêtres?

La question de son établissement à Montréal n'a-t-elle pas été soumise à Mgr Conroy, le nonce apostolique de Pie IX, qui l'a décidée en faveur de l'université? Le Saint-Siège lui-même n'a-t-il pas statué tout particulièrement sur le sujet?

Voilà ce que vous ne pouvez pas nier.

Et vous voulez chasser cette université de Montréal! Et vous dites que vous ne vous attaquez pas à ces prêtres dans leur caractère religieux, mais seulement dans leur caractère civil!

Tu lui tu tu tu...

C'est Satan qui vous tourmente, cher saint homme, en faisant briller à vos yeux l'éclat de biens périssables. Résistez à la tentation. Rentez tout de suite dans le giron des saines doctrines et des bons principes; sinon Cyprien inconsolable fera retentir les échos de ses gémissements, et il arrosera son grabat de ses larmes.

Quand les monarchistes français ne s'unissent pas aux intran-

sigeants et aux communards pour faire la guerre à la république, ils s'en disent de belles entre eux.

Voici ce que nous lisons dans un des derniers numéros du *Gaulois*:

"Voir, dans le *Pays* d'hier soir, un nouvel accès de M. Paul de Cassagnac. Ne pouvant retracer l'article tout entier, car le pauvre garçon est affligé d'un flux de plume, nous en donnons les arguments principaux:

"*Déloyal, infâme, mauvaise foi, poltron, ivre-mort, tas d'ordures, girouette, hoquet, policier, crachats, nauséabond, hébété, boue, croche-teur, insensé, dégoût universel, traître, insulteur, excommunié, fou, méprisable, véreux, bandit, mouchar-d, roussin, renégat, décapité, mort, Paul de Cassagnac.*

"Cette dernière épithète, qui termine l'article, et que le rédacteur en chef du *Pays* a détachée de l'ensemble, est assurément la plus injurieuse."

On dirait M. Joseph Tassé aux prises avec M. Tarte.

Ces Parisiens, c'est presque comme qui dirait, sans comparaison, une espèce de manière de Canayens, l'esprit à part, bien entendu.

Il y a, nous dit-on, une mine de révélations dans les nouveaux comptes publics.

Je ne sais pas jusqu'à quel point la chose est vraie, mais on m'assure que Son Excellence, le premier employé canayen du gouvernement fédéral, non seulement veut faire payer à la province l'élevage de ses petits go-rets, mais il prétend encore nous en faire payer la peau et les os quand il les mange (pas les os) avec ses amis.

Et il n'y va pas de main morte, le seigneur de Robitaille! *six cents dollars* pour avoir fait goûter ses chers pachydermes aux marins de la *Galissonnière*.

C'est assez raide! Gustave Planche avait, lui aussi, la passion des petits cochons.

Un jour ses amis—au nombre desquels se trouvait George Sand—se cotisèrent pour lui en acheter un. Il fut au comble du bonheur. Seulement l'animal étant devenu très incommode pour les amis du célèbre critique, ils se conjurèrent contre le favori et décidèrent unanimement sa perte.

Un soir Gustave Planche trouva l'animal assassiné. Il en prit son parti, le fit transformer en jambons, saucissons, boudins et ragouts, et en régala ses amis.

Jamais il n'eut la pensée de le faire manger à d'autres, et d'envoyer le compte à ceux qui lui avaient fait le cadeau.

MORALE: On peut aimer le lard sans aimer les cochons; et l'on peut aimer les cochons, sans en faire de cochonneries.

Je trouvais ce matin, dans mes cartons poudreux, une petite bande de papier découpée jadis dans je ne sais quel journal.

Cela valait en effet la peine d'être recueilli. C'est une œuvre de haute littérature fantaisiste; la production d'un cerveau hanté par le dieu de la poésie dantesque transcendante.

Lisons: c'est intitulé: *Rêve d'un jeune Ermite*:

"Je fatiguais les échos de mes gémissements, et le sable des déserts se trempait de mes larmes."

Les sources du Nil enfoncées!

"Souvent je me surprénais rêvant en extase aux voluptés mondaines..."

Le gaillard!

"Et mon courage, comme celui de Gérôme (avec un G), n'inspirait pas ma main de meurtrir ma poitrine avec une pierre aigüe."

Non, n'est-ce pas? on est assez fêlé comme ça.

"Un soir je suis plus loin que d'habitude l'instinct d'éloignement de mes pas. Je gravis une haute montagne."

Rien que ça? Voilà un instinct d'éloignements de pas qui jouera quelque mauvais tour à son propriétaire.

"Déjà tombe la nuit sinistre cachant tout sous ses voiles noirs et ses crêpes funèbres. Accablé de lassitude, je m'affaisse sur l'herbe tendre..."

Qu'est-ce que je vous disais?

"Et malgré moi l'ingénieur-sommeil (ingénieur est tout un poème) glisse dans mes membres alourdis."

"Puis le jeune lyrique a une vision. Un ange vient le chercher dans un char de feu et l'enlève dans les régions les plus reculées de l'impossible. Il faut voir toutes les choses splendides qu'il décrit. Puis l'on arrive au séjour de la Mort."

"Malgré la volonté puissante de l'ange, telle est l'horreur de ce lieu, que le char fut entraîné dans sa course impétueuse, roulant sur un amas de nuages accumulés comme des montagnes, mais rendus aux confins supérieurs, de même que la balle, jouet de l'enfant, s'élève sous l'effort élastique, comme le trait de l'archer part sitôt décoché, de même au sortir de la route ténébreuse, le char bondit, volant dans l'empyrée."

Ils arrivent de ce train-là à la porte du ciel.

"La porte roule sur ses gonds harmonieux, s'ouvre, et mon guide divin s'envole: je le vois se fondre (comme un bâton de sucre d'orge) dans des hauteurs lumineuses du ciel, me laissant seul sur son char embrasé qui s'ébranle et menace de se renverser avec les chevaux haletant sur l'abîme immense."

Diable!

"Ainsi suspendu, faible serait la comparaison, si j'assimilais les angoisses qu'alors j'éprouvai, à celles d'un homme que poursuivent, que troublent dans son sommeil des illusions effrayantes, soit qu'il sente la pointe du poignard assassin (brrr!...) glacer son cœur, soit que les fantômes des victimes qu'il a faites lui montrent dans son affreux cauchemar, les flammes inextinguibles de l'ener avides de le recevoir et l'enveloppant déjà."

Mais tout à coup les chevaux se calment probablement, le char se rallie sur ses roues, et le ciel tout entier se dévoile aux regards du voyageur qui s'écrie avec une originalité dont saint Paul et lui ont seuls le secret:

"Non, l'œil n'a jamais vu, l'oreille n'a jamais entendu, etc..."

Voilà l'épître.

"Néanmoins quelques réminiscences viennent s'offrir à mon esprit..."

Il appelle cela des réminiscences! Pardonnez lui, Seigneur, car...etc. Voir l'évangile.

Une comparaison et je termine:

"La mer de lumière s'émeut, s'enroule en colonnes de flammes, comme se tourmentent les vagues de l'océan, quand les vents déchainés fouillent son sein profond, comme elles écument et mugissent, quand une île longue et large (et haute probablement, une grosse île enfin) que le père des fleuves régèle au milieu de sa vaste étendue, s'engouffre soudain sur sa base écroulante, et fait perdre l'équilibre des eaux."

Après cela, M. Pascal Poirier n'a qu'à se pendre; il n'atteindra jamais un tel sublime!

A propos de M. Pascal Poirier

—que je me permettra de présenter au public de Montréal comme l'homme qui a fait une tragédie—je viens d'éprouver un désappointement.

L'on sait—on l'on ne sait pas plutôt, c'est une découverte que j'ai faite—que ce M. Pascal Poirier a publié, il n'y a pas très longtemps, dans une revue quel-

conque, une critique en deux temps du *Pèle-mêle* de Fréchette.

Dans cette critique il est dit, entre autres choses neuves et originales, que le sonnet,—les poètes sont-ils bêtes de trouver cela si difficile!—est tout ce qu'il y a de plus aisé à faire. C'est pour cela que Fréchette réussit dans ce genre; car tout fort qu'il est, il reste encore inférieur à... Victor Hugo!! Ça y est mot à mot; le tout dans le style de la phrase suivante:

"Je n'ai pas lu les poèmes académiques de M. Fréchette, mais je doute qu'ils valent mieux que son *Pèle-Mêle*."

Syntaxe fantaisiste. Genre beaucoup plus Poirier que Pascal.

Mais voici le sujet de mon étonnement.

M. Pascal Poirier indique—toujours à l'indicatif, c'est entendu—trois pièces de vers comme étant à peu près tout ce que le livre du poète contient de vraiment beau.

Or j'ouvre *Les Fleurs Boréales*, couronnées par l'Académie française, que je viens d'acheter chez MM. Forest, Patenaude & Cie, et je cherche ces petits chefs-d'œuvre. Pas un des trois! Le poète n'a donc pas cru qu'ils valaient la peine de faire partie du recueil qu'il envoyait en France pour concourir pour le prix Montyon! En revanche, la plupart des autres s'y trouvent.

Il faut croire que Fréchette et M. Pascal Poirier ne sont pas du même goût en fait de poésie.

Ce n'est pas le cas de dire que les grands génies se rencontrent.

Après cela, quand on a fait une tragédie..... et qu'on s'appelle Pascal!

.

A propos des *Fleurs Boréales*, hier une vieille femme entre chez MM. Forest, Patenaude & Cie, et demande:

—Les *Fleurs de Montréal*.

—Qu'est-ce que c'est?

—Les *Fleurs de Montréal*, ou les *Horreurs boréales*... quelque chose comme ça. C'est un livre qui a obtenu le grand prix des *maquignons*, à l'Académie française de M. Archambault. Mon mari aime bien les chevaux; et si le livre n'est pas trop cher, je vous le recommanderai.

Entendu sur la rue Notre-Dame en face de la vitrine de MM. Laviolette et Nelson où la statue du colonel de Salaberry était exposée.

—Vois-tu c'te grosse estatuelle? Eh ben, ça c'est l'major *Je vous salue, Marie*, qu'était couronné dans les musiciens de 1812, là où c'qu'il y a eu un gros feu; tu vois son sabre; eh ben, c'est avec ça qu'il a tranché la tête à trois cents Américains de Boston qu'étaient venus pour enrôler les Canayens.

—Pas possible.

—Oui, ça s'appelle la bataille de Chateauguay.

—Y devait pas trouver ça *trop gai* en effet!

Maintenant notre petit mot hebdomadaire à propos du Manuel des expressions vicieuses de M. Gingras.

Lettre M.

Au mot *manquablement*, encore les *classes laborieuses*. M. Gingras dit que c'est une inadvertance; elle dure un peu longtemps.

"*Mess (officer's)*. — ORDINAIRE des officiers militaires."

Manière très délicate de faire la leçon à l'Académie qui dit: *Le mess* d'un régiment.

"*MINUTE*. — Se dit fréquemment, mais à tort, pour procès-verbal d'une réunion quelconque."

Encore une légère différence avec l'Académie qui écrit en toutes lettres: "Il signifie aussi l'original des sentences, des arrêts, des *procès-verbaux*, etc."

Au mot *Moteur*, M. Gingras par

le du *proposant* d'une motion.

Proposant n'est pas français dans ce sens. Un *proposant*, suivant l'Académie, est un jeune théologien protestant qui étudie pour être pasteur.

Lettre N.

"*NEIGE*.—*Abat, bordée* de neige sont des fautes qu'il est facile d'éviter en se servant de cette locution: *ÉPAISSE, MINCE, ou LÉGÈRE* couche de neige."

Oui, si cela voulait dire la même chose.

Lettre O.

Au mot *officier-rapporteur*, M. Gingras se sert de l'expression *injudicieux*.

Expressions visieuses, suivant l'Académie.

"*OVERHAUL (To)*.—Signifie d'abord *LARGUER* ou *LACHER* une amarre..."

Parfait! seulement c'est tout le contraire.

"*Ouvriers (Jours)*.—C'est *jours ouvrables* qu'il faut dire."

Je veux bien m'en rapporter à M. Gingras; mais il y en a d'autres qui aimeront peut-être mieux s'en rapporter à l'Académie qui dit:

"*Jour ouvrier*... jour qui n'est pas férié, où il est permis de travailler et d'ouvrir les boutiques."

C'est embêtant quand les autorités ne s'accordent pas.

Entre deux messagers au ministère de l'Instruction publique:

—As-tu déjà vu le portefeuille du ministre, toi?

—Oui, souvent.

—Est-ce vrai qu'il est relié en veau?

—Le ministre?

—Non, le portefeuille.

—En veau? non, la *Patrie* lui en a fait un en *chagrin*.

CYPRINIEN.

A MESSIEURS LES CULTIVATEURS CANADIENS.

NOTICE SUR LA CULTURE DE LA BETTERAVE PAR H. LEGRU FILS.

A Messieurs les Cultivateurs du Canada, signataires de contrats de betteraves avec M. J.-A. Lavallée ou l'UNION SUCRIÈRE FRANCO-CANADIENNE.

MESSIEURS,

Pour remplir la promesse faite à quelques-uns d'entre vous, j'ai résumé la meilleure méthode de culture de la betterave à sucre dans une notice aussi succincte que possible, persuadé que cela était préférable, restant d'ailleurs toujours à votre disposition pour toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En la lisant, veuillez faire la part de mon inexpérience de la nature de vos terres et de votre climat.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

H. LEGRU FILS.

Paris 1er mars 1881.

Je commence d'abord par relater les conditions de culture, qui sont dans les contrats de betteraves:

N'employer que des graines livrées par les fabricants.

N'ensemencer que des terres de bonne nature.—Exclusion des terres bourbeuses ou de bois ou de prairies défrichées.

Ne pas fumer la terre pour la betterave, mais pour la récolte précédente.

Pas d'engrais nuisible, à la qualité de la betterave.—Pas de parquages ni de défrichages—Les phosphates et superphosphates de chaux, si communs dans votre pays, sont au contraire recommandés.)

Semer à dix huit pouces et laisser à six pouces dans la ligne.

Ne pas effeuiller la betterave avant l'arrachage.

Ne pas blesser la betterave à l'arrachage et la livrer propre et décollée.

N'arracher la betterave, au début, que juste pour l'alimentation de l'usine, ensuite n'arracher en grand que les betteraves absolument mûres.

CULTURE DE LA BETTERAVE

DÉCHAUMAGE

Je suppose que la récolte qui précédera sera presque toujours une récolte de céréale, un blé souvent, pour lequel on aura fumé la terre.

Aussitôt que la moisson sera terminée, on donne au sol, au moyen de l'extirpateur, deux façons, l'une en long l'autre en travers, afin qu'il soit bien retourné et les mauvaises herbes arrachées. Après cette opération, et suivant le temps, on donne un bon hersage à la terre et on la roule, pour faire germer et lever les plantes parasites dont la graine est restée dans le sol et que les labours d'hiver font disparaître.

LABOURS

Après avoir fait le déchaumage on procède au labour des terres. Il est important qu'un gros labour soit fait aussi profondément que possible, pourvu que l'on ne ramène pas à la surface trop de terre nouvelle.

En France ce labour est fait souvent à 14, à 15 pouces et quelquefois à 18 pouces.

Il est indispensable que ce labour soit fait avant l'hiver. On a remarqué qu'après le dégel les terres labourées dans cette condition deviennent très meubles, et que, dans une même pièce de terre, la partie labourée avant l'hiver donne une récolte plus abondante que la partie de la même pièce qui n'aurait été labourée qu'après les gelées.

Aussitôt le dégel, on doit procéder à la préparation définitive de la terre par le passage du tri-cytle dans les deux sens, plusieurs fois si c'est utile, et surtout en ayant soin de bien se garder, en général, de travailler les terres lorsqu'elles sont mouillées et avoir pour principe de ne pas les fouler lorsqu'elles sont en cet état, soit par les façons soit par les transports. Par conséquent on ne doit les labourer et les façonner que lorsqu'elles sont suffisamment asséchées. Les roulages alors sont utiles.

En effet quand la terre est façonnée par des temps humides, elle est rendue trop compacte, et dès que le temps devient sec, elle se durcit, se fend, ne se réchauffe pas au soleil. La betterave, ne pouvant pivoter dans un sol pareil, devient racineuse et sort de terre.

Le labourage des terres légères se fait après celui des terres fortes; elles sont d'autant plus fraîches pendant l'été qu'elles ont été labourées sèches.

ROULAGE

Un bon roulage, fait dès que le temps le permet, précède l'ensemencement de la betterave, qui doit être également suivi d'un second roulage. Par la première de ces opérations, la terre se trouve comprimée, devient moins perméable à l'air et se dessèche moins facilement; par le second roulage, qui a la plus grande importance et qu'on doit quelquefois renouveler une ou deux fois, la terre est pressée autour de la graine, qui se trouve ainsi dans des conditions de germination meilleures que si elle n'était pas en contact immédiat avec la terre.

Il est très important que ces roulages ne soient faits que quand la terre est convenablement sèche, sans quoi ils ont pour résultat de la durcir, et la graine se trouve renfermée dans une masse compacte, impénétrable à l'air et à la chaleur du soleil; par suite, elle a beaucoup de peine à germer et le germe, s'il se développe, serpente sans pouvoir percer la

croûte qui le recouvre et finit par être détruit.

ENSEMENCEMENT

On doit procéder à l'ensemencement de la betterave dès que l'on n'a plus à craindre les mauvais temps et que les terres sont suffisamment sèches; ce travail doit être fait aussitôt qu'on le peut, afin que la betterave reste en terre le plus longtemps possible, ce qui est important au point de vue du rendement de la récolte.

La graine doit être semée de telle sorte qu'elle ne soit recouverte que d'une couche de terre mince, un 1/2 pouce environ selon l'humidité ou la sécheresse de la terre. On doit employer une moyenne de 13 à 15 livres de graines de betterave par arpent, afin d'avoir une levée beaucoup plus prompte et plus sûre; de cette façon, il reste encore des plants de betteraves dans le cas de ravages occasionnés par les insectes. En employant une quantité de graines de betteraves assez forte, on avance de plusieurs jours la levée de la betterave et, par suite, les premiers binages, ce qui a une grande influence sur le poids de betteraves récoltées par arpents.

PREMIER BINAGE

Aussitôt que les betteraves sont bien levées et qu'on commence à voir les lignes se dessiner, il faut faire un premier binage qui s'effectue à la main ou à la houe à cheval. Cette opération a pour résultat d'ameublir la terre, de lui permettre de s'échauffer par les rayons du soleil.

PLACEMENT DE LA BETTERAVE

Après le premier binage, on procède au placement de la betterave. Pour l'exécuter, on divise les lignes, distantes entre elles de 18 pouces, en touffes espacées l'une de l'autre de 6 pouces, au moyen d'une rasette, en ayant soin d'opérer à travers des lignes. En Europe, ce travail comme les binages sont faits en grande partie par des femmes ou des enfants.

DÉMARIAGE

Immédiatement après le placement de la betterave, on procède à son démariage, opération qui consiste à ne laisser que le meilleur sujet dans chaque touffe. Pour l'exécuter, on maintient avec la main gauche le plant que l'on désire conserver, pour éviter qu'il ne soit ébranlé et déraciné, pendant que de la main droite on arrache tous les autres pieds qui l'environnent et qui doivent être enlevés.

Le démariage de la betterave doit être commencé lorsque les sujets ont deux feuilles. A ce moment, les betteraves sont encore faibles, mais il est nécessaire de faire cette opération le plus tôt possible, attendu qu'aussitôt démariés les sujets restent profitent seuls de tout l'engrais disponible, ils prennent promptement la force qui leur est nécessaire pour se préserver plus facilement contre la sécheresse et les frais ou froids tardifs, et l'on obtient ainsi le plus grand poids possible de betterave.

DEUXIÈME ET TROISIÈME BINAGES

Immédiatement après le démariage, et aussitôt que le temps le permet, il faut donner à la terre un second binage, qui se fait au moyen de la houe à cheval, entrant les lignes et la rasette entre les sujets.

Le troisième binage se donne au fur et à mesure de l'apparition des mauvaises herbes; il doit être fait avec précaution, afin d'éviter de casser les feuilles des betteraves, ce qui nuirait au développement de la plante.

Quelquefois, lorsque la saison est humide, il est nécessaire de faire un quatrième binage.

ARRACHAGE

L'arrachage des betteraves se subdivise en deux parties. La première partie, en petite

quantité, aussitôt que la betterave est susceptible d'être travaillée et juste pour suffire à l'alimentation de l'usine, car ces betteraves ne se conserveraient pas.

La seconde partie, aussitôt que la betterave est mûre, ce que l'on reconnaît aisément, car les feuilles jaunissent et tombent. Il faut bien se garder d'arracher en grand avant que la betterave ne soit bien complètement mûre, car les betteraves moisiraient en silos et seraient complètement perdues.

J'appuie sur ce point, comme très important.

On peut remplacer la bêche qui blesse encore quelquefois la betterave par une espèce de charrue sans coutre ni versoir, ou tout autre outil dont vous serez juge du moment où la betterave ne sera pas atteinte, ce qui amènerait infailliblement sa pourriture.

NETTOYAGES ET DÉCOLLETAGE

Après le passage de la charrue, les betteraves doivent être nettoyées et décollées. On se sert pour cela d'un grand couteau à large lame et assez lourd, dont le tranchant sert à couper le collet d'un coup, et le dos à gratter la betterave. On jette les betteraves en tas; tout ce travail peut être exécuté par des femmes ou des enfants.

Il est important que ces tas, aussitôt faits, soient recouverts de feuilles jusqu'au moment de leur enlèvement, afin de préserver les betteraves des gelées, de l'action de l'air et du soleil, qui auraient pour résultat de leur faire perdre du poids et de nuire à leur conservation.

Nous ne parlerons de l'effeuillage de la betterave que pour le proscrire, parce que cette manière d'opérer est nuisible à la plante sous tous les rapports, tant au point de vue du rendement en poids que surtout au point de vue de la qualité. Aussi doit-on défendre d'une manière absolue, et sous quelque prétexte que ce soit, de procéder à l'effeuillage de la betterave à n'importe quel moment de sa végétation, et même lorsqu'elle est arrivée à sa maturité.

ÉCARTÈMENT DES BETTERAVES

Enfin, il est un point essentiel, capital, sur lequel, pour terminer je ne saurais trop appeler l'attention de la culture; c'est le rapprochement des betteraves.

En effet, plus les betteraves sont rapprochées, moins elles ont de tendances à devenir racineuses, plus elles sont longues en terre, plus leur forme est régulière. On est aussi assuré d'une bonne maturité, et, comme conséquence, d'une meilleure conservation en silos.

Avec le rapprochement, la betterave est plus lourde, sa chair étant d'une texture plus serrée et, comme conséquence, la récolte est plus abondante, quoique la betterave soit moins volumineuse.

C'était à tort que l'on a dit un instant en Europe, il y a quelques années, que les betteraves rapprochées entre elles ne donnaient de bons résultats, au point de vue du rendement en poids, que dans les terres fertiles et bien amendées.

A cette objection qui pourrait vous venir aussi à l'idée, je crois devoir répondre que la culture allemande met ses betteraves à 6 pouces d'espacement sur la ligne, et que les rayons n'ont entre eux que seulement 12 à 13 pouces d'écartement, ce qui fait 65,000 plants environ à l'arpent. Or, dans ces conditions de culture, elle obtient généralement un rendement minimum de 12 à 14,000 tonnes à l'arpent selon les années.

Il faut bien tenir compte que la nature de son sol est d'une qualité de beaucoup inférieure à celui de France et qu'il s'en faut que les terres soient d'une richesse et d'une fertilité comparables aux terrains de votre pays.

Je ferai remarquer aussi que malgré cette infériorité de la terre, à une récolte de blé succède

la betterave, et qu'on se garde bien de répandre, sur la terre qui doit la porter, aucune espèce d'engrais.

D'après cela, on est donc fondé à conclure que ce fort rendement cultural obtenu est bien dû à la grande quantité de sujets à l'hectare.

Enfin, il est prouvé aujourd'hui par la science que plus la betterave est riche en sucre, moins elle a emprunté de sels à la terre. Donc tout en appauvrissant moins ses champs, le cultivateur y trouve le double avantage d'obtenir un rendement cultural plus élevé, allié à une plus grande richesse saccharine de la plante.

Comme preuve à l'appui de l'efficacité incontestable du rapprochement, je vous dirai encore que tous les résultats des expériences des concours ont été concluants, et que partout le rendement en poids le plus fort correspondait au plus petit écartement des plants, c'est-à-dire au plus grand nombre de sujets à l'hectare.

Paris, le 1er mars 1881.

H. LEGRU FILS.

La coalition !

Connaissez-vous "le monsieur qui croit que ça va arriver" ?

C'est M. David, de la Tribune.

Hâtons nous de dire, avant d'aller plus loin, que nous voyons en M. David l'homme le plus sincère des deux Amériques. En un mot, "il croit que ça va arriver."

Mais savez-vous que sa bonne foi lui joue des tours de gobelets à ce bon M. David ?

Il voit rouge un jour, bleu le lendemain et caille le jour suivant quand il vient nous parler de fusion et de coalition entre les deux partis politiques du pays.

Il y a déjà assez longtemps que M. David nous parle d'un programme et d'un ministère de sa composition !

Eh bien, il n'est plus à l'état embryonnaire le programme de la coalition rêvée par M. David. La Tribune l'exhibe au monde depuis longtemps dans l'attente. Vraiment cet enfant est merveilleux, et on conçoit que l'enfantement ait été long. Il est seulement à craindre qu'il ne fasse pas la fortune du père, car il a dans la tête et dans les pieds des signes de débilité chronique.

Que dites-vous, conservateurs et amis de M. Chapleau, d'un programme dont le premier article prononce l'arrêt de mort du Conseil législatif qui vous a donné le pouvoir ?

Et vous, libéraux honnêtes et consistants, qui avez inspiré au peuple l'horreur de la taxe directe ou *per capita*, que pensez-vous de ce onzième et dernier article qui porte : RECOURS A LA TAXE DIRECTE ?

Il faudrait pour plaire à M. David tirer d'embaras les conservateurs qui par leur politique néfaste ont conduit la province à la taxe directe. Depuis treize ans nous avertissons le peuple de ce qui va arriver; depuis longtemps nous prêchons contre les impôts. Blague que tout cela, dit M. David: il faut aller dire au peuple que les libéraux vont assumer la responsabilité d'une politique qu'ils ont dénoncée.

Beaux charlatans que ces libéraux, se dirait le peuple: il valait bien la peine de jeter la pierre aux conservateurs pour arriver à les imiter !

Et le peuple aurait raison.

Nous admirons surtout l'habileté d'un homme qui vient dire qu'il faudra lever des impôts. Il va être chanceux le programme de la coalition David. Nous craignons que nos bons habitants accueillent ses adeptes avec des fourches et des faux et s'écrient: la coalition c'est la taxe !

Heureusement que M. David dit: "Nous ne prétendons pas exprimer en ce moment l'opinion des chefs politiques d'aucun parti..."

C'est très heureux pour les deux partis, car il ferait triste figure le chef politique qui viendrait dire au peuple: Nous allons lever des impôts. Il n'y a que M. David qui ait le courage héroïque de prêcher dans le désert. Il est vrai que pour lui c'est affaire d'habitude.

Le programme est merveilleux, mais ce qui ne l'est pas c'est l'organisation du futur cabinet de la coalition. Là on tombe dans le burlesque, nous allons dire le burlesque.

Savez-vous quel serait le premier ministre suivant le cœur de M. David ?

Ne riez pas... c'est écrit en toutes lettres. Le premier ministre serait... M. Massue, député de Richelieu.

Grand Dieu, où allons-nous ? M. David est évidemment né sous une mauvaise étoile: son siècle est certainement trop jeune ou trop vieux pour le comprendre.

M. Massue premier ministre !... Rien que la proposition fait crever de rire.

M. David mentionne aussi les noms de M. Masson et de l'hon. M. Chauveau, mais c'est seulement pour faire passer celui de M. Massue, car on sait que ni M. Masson ni M. Chauveau ne pourraient accepter.

Après avoir annoncé sa planète M. David n'est pas en peine de lui trouver des satellites. Cela se fait naturellement. "A la droite du premier ministre Chapleau, à gauche Mercier et puis Langelier, Church, etc."

Très bien. Mettons de côté M. Joly; avalons les scandales des Tanneries, de St Lin, la loi des impôts de M. Church. Il est malheureux que l'on ne nous offre pas M. Angers avec son *bill* pour substituer l'exécutif aux tribunaux. C'est évidemment un oubli, et M. David pourra se reprendre. Qui sait s'il ne finira pas par nous présenter M. Senécal ?

Ce serait tout aussi naturel que de nous offrir M. Chapleau, car M. Chapleau est la doublure de M. Senécal.

Mais nous donnons trop d'importance à des projets de fantaisie. La coalition de M. David, qui ressemble par la multiplicité des couleurs à un prisme avec lequel on amuse les enfants, passera aussi rapidement que son premier ministre, M. Massue, passait du rouge au bleu et du bleu au rouge. M. Massue fut, dans sa jeunesse, candidat en opposition à feu Sir George Cartier dans le comté de Verchères. Il vogue ensuite de gauche et de droite pour trouver un port de refuge. On dit qu'il changea de parti six fois. Finalement, en 1867, les conservateurs le firent éclore bleu, et le conduisirent à une défaite. C'est notre ami, l'hon. F. Geoffrion, qui le vainquit. Depuis cette époque, il était entré dans sa tente lorsque les tories posèrent sa candidature à Richelieu et le firent élire au moyen de gros sacs d'écus et de cet attrape-lourd qui l'on a appelé la protection.

Eh bien, parole d'honneur, M. David, votre programme de coalition n'est pas du tout à la hauteur de votre imagination pourtant si fertile en expédients politiques. Si vous croyez que ça va arriver, vous êtes le seul à le croire, et les libéraux, du moins, ne pensent pas du tout comme vous.

COURRIER.

La princesse Louise s'embarquera à Liverpool pour le Canada le 19 ou le 26 mai prochain.

On dit que le lieutenant-gouverneur Cauchon a amassé une fortune de \$100,000 au Manitoba, par des spéculations sur les terres.

Toujours l'œil aux affaires, le père Cauchon.

L'Intransigeant dit que tous les ministres russes et les personnes de la cour de St Pétersbourg ont reçu un document nihiliste annonçant la mort prochaine d'Alexandre III.

Une dépêche de Londres dit que la duchesse de Marlborough vient de prendre des dispositions pour l'approvisionnement de quinze familles irlandaises qui seront envoyées gratuitement dans le Manitoba et installées sur des fermes en bon état.

Le banquet à l'hon. M. Blake, à Toronto, hier soir, a été une fête brillante. 300 convives remplissaient la grande salle du Queen's hotel. Sir W. P. Howland présidait. A une heure, ce matin, M. Blake parlait sur le syndicat du Pacifique. Il avait commencé son discours à onze heures.

Le premier chemin de fer, à Terre-neuve, sera construit prochainement par des capitalistes de New York. La ligne aura un parcours de 400 milles et coûtera \$6,000,000. Le gouvernement donnera une subvention annuelle de \$185,000 pour trente-cinq années et accordera 2,000,000 d'acres de terre. Le syndicat pourra choisir les terres, ce qui met l'île sous son contrôle.

Le Canadien voudrait que le cabinet Chapleau élucidât ce qu'il y a de mystérieux dans la question de l'affermage du chemin de fer Q. M. O. O. Voici ses paroles :

« Le Telegraph d'hier soir publie un article extrêmement bien fait, dans lequel il se prononce avec énergie contre l'affermage du chemin provincial.

« Il est digne de remarque que pas un des organes du cabinet n'a consenti à mettre devant le public les prétendues offres de \$400,000, avec lesquelles on a tenté de séduire l'opinion. On s'est contenté de dire : M. Joly voulait affermer moyennant \$225,000 par année et nous trouvons \$400,000.

« Nous demandons de nouveau la nature des nouvelles offres reçues. Ensuite la comparaison se fera avec plus d'impartialité et aussi d'une manière plus rationnelle. »

M. Langevin a présenté un chevreuil au lieutenant-gouverneur Robitaille. C'est ce que nous annonce une dépêche d'Ottawa. Sénécals, lui, fait mieux les choses ; il dédaignerait de présenter un animal sauvage, et lorsqu'il fait des frais de générosité avec M. Chapleau, c'est un veau qu'il présente au premier ministre.

On dit que M. de Cosmos sera le prochain lieutenant-gouverneur de la Colombie.

M. de Cosmos a été le fondateur du gouvernement responsable dans la Colombie, en 1862. Il naquit à la Nouvelle-Ecosse, émigra à la Californie, en 1852, et à la Colombie, en 1858. Il a longtemps publié et rédigé le *Victoria Standard*, journal libéral, mais avant tout en faveur de la politique de Sir John qui ruine les autres provinces au profit de la Colombie.

Le véritable nom de M. de Cosmos est James Smith. Dans la Californie, il fut autorisé par la législature à adopter deux nouveaux noms dans lesquels entrent du latin, du français et du grec : AMOR DE COSMOS.

Une erreur typographique, dans les articles de M. Legru au sujet de la culture des betteraves, lui faisait dire que la production était de 14,000 tonnes à l'arpent au lieu de 14 tonnes. Personne n'a dû se laisser tromper par cette erreur que nous croyons cependant devoir rectifier.

Le *Globe* de St. Jean, N. B., annonce que M. Blake sera au Nouveau-Brunswick à la fin de juillet et au commencement d'août. Après avoir porté la parole dans plusieurs localités, M. Blake ira à la Nouvelle-Ecosse et à l'Île du Prince Édouard puis reviendra visiter les villes de la côte Nord du Nouveau-Brunswick.

M. Richard Alleyn, avocat, de Québec, a été nommé juge pour le district judiciaire de Rimouski.

L'hon. juge Baby restera à la Cour d'Appel. La *Gazette officielle* annonce sa nomination.

Un homme de couleur au barreau du Nouveau-Brunswick.

C'est M. A. B. Walker, natif de la province de Québec, phonographe et écrivain bien connu, qui a subi ses examens pour le barreau de Fredericton. M. Walker est le seul nègre qui ait été nommé avocat au Canada.

Le *Journal de Québec*, ayant accusé l'*Electeur* de ne pas vivre dans un milieu respectable, l'*Electeur* répond comme suit :

« Pour vivre dans un milieu respectable il nous faudrait, sans doute, fréquenter le bouge de M. Cimon, dans lequel s'est terminée et payée la trahison des cinq misérables du 28 octobre 1879, ou à été acheté à un prix inférieur à celui d'un porc maigre de bonne race l'individu qui fait en ce moment la prose du *Journal de Québec*. »

Avant de tomber sous le mépris des députés ou de se suicider en proposant de lever des impôts le ministère Chapleau comble ses amis de faveurs. Le coût de l'aménagement des nouveaux édifices du parlement va étonner le public. On n'a pas demandé de soumissions, et l'ébéniste, qui est un ami du ministère, met les prix qui lui plaisent. Sur certains meubles cet ébéniste reçoit une commission, et sur un contrat de \$2,000 cette commission s'est élevée à \$900.

On peut s'attendre à une dissolution. On dit que le greffier de la couronne en chancellerie a été averti de se tenir prêt à lancer des brefs d'élection d'un moment à l'autre.

La *Minerve* dit que M. Mackenzie brillait par l'absence au banquet de M. Blake à Toronto. Nous ne

concevons pas qu'un journal ait pu commettre une erreur aussi grossière involontairement. M. Mackenzie était au dîner à la gauche du président. Il a parlé et fait l'éloge de M. Blake.

Le czar continue à recevoir des lettres menaçantes de la part des nihilistes.

On continue à parler d'une coalition à Québec. On dit que M. Chapleau aurait offert trois portefeuilles à la gauche à la condition de voter un *bill* d'impôts. M. M. Mercier aurait refusé. La *Gazette* dit que ces rumeurs ne sont pas fondées.

Des dépêches de Québec disent que M. Tarte entrainera à sa suite M. Mathieu, M. Déchéne, H. Poirier. Il y a évidemment erreur. M. Poirier est un libéral qui vote avec la gauche. Son adhésion au parti, actuellement dans l'opposition, date de son entrée dans la vie publique, en 1878.

Nos scrupuleux conservateurs.

La *Minerve* s'est émue en voyant les journaux libéraux flétrir les hommes tarés qui nous gouvernent à Québec et à Ottawa. L'organe ministériel pense que les libéraux ne monopolisent pas la vertu et l'honnêteté.

La *Minerve* a raison sur ce point. Les faiblesses sont inhérentes à la nature humaine. Partout on trouve des hommes que la tentation ou le besoin ont égarés. Aussi nous ne tenons pas à faire des comparaisons superflues, stériles, dont le résultat ne serait pas même appréciable.

Ce qui nous étonne c'est que la *Minerve* ne semble pas voir que son parti a un faible pour les hommes compromis tandis que le parti libéral voit avec indifférence les gens qui ont perdu la considération du public.

On est tenté de rire aux éclats lorsqu'on lit dans la *Minerve* les réflexions suivantes :

« La réputation de nos amis vaut au moins celle des autres. On peut l'attaquer, s'il s'agit simplement d'une question d'instincts ; mais si on veut en venir aux faits, nous mettrons tout en relief.

« Ceux qui veulent que notre parti soit composé de brigands — le mot y est — seront certainement dans le dessous. C'est une besogne désagréable, qui n'a pas d'attrait pour nous ; mais nous la ferons si on nous y oblige.

« On parle de banqueroutes ; nous en trouverons chez nos ennemis.

« On parle de gens qui devraient aller au pénitencier ; nous nous en trouverons, nous aussi.

« On parle de défalcataires ; nous en causerons avec le public.

« Le rédacteur de l'*Electeur* doit avoir des renseignements là-dessus.

« La session va commencer, et si l'opposition ou ses journaux avaient seulement un peu le sens des devoirs de citoyens, dans un pays constitutionnel, ils s'abstiendraient de pareilles insanités.

« Nous sommes tombés du règne des ignorants ou des rancuniers dans celui des voyous.

« C'est une sale besogne de rencontrer ces derniers sur le terrain que leur goût de terroir leur fait choisir de préférence ; mais nous y serons quand on l'exigera, nous y rencontrerons nos ennemis, puisque nous ne pouvons pas convenablement les appeler des adversaires. »

La réputation de nos amis vaut

celle des autres, dit la *Minerve*. C'est chose très discutable. Cependant nous ne refuserons pas au confrère la satisfaction de croire qu'il reste encore beaucoup d'honnêtes gens dans son parti.

Mais les hommes compromis ne les élevez-vous pas sur le pinacle ? Vous en faites des ministres, des journalistes, des fonctionnaires publics.

Les libéraux agissent différemment : leurs brebis égarées ils les laissent errer loin du troupeau et ne leur assignent qu'une humble place si elles entrent au bercail.

La *Minerve* parle de banqueroutes ; elle pense sans doute aux attaques de l'*Electeur* contre M. Sénécals. Nous savons bien que l'on peut trouver chez nous des hommes malheureux en affaires. Mais nous laissons ces hommes à leur sort, et nous ne leur confions pas les intérêts du public. M. Sénécals en est la preuve vivante. Au commencement de l'année 1875, l'hon. M. Malhiot, sénateur, mourait. Immédiatement M. Sénécals qui avait toujours été un libéral de la plus belle eau, voulut entrer au sénat. Son beau frère, l'hon. M. Geoffrion, était ministre et chef du parti libéral.

Pourquoi M. Sénécals ne fut-il pas nommé sénateur ?

Simplement parce qu'il ne s'était pas tiré d'embarras à la satisfaction du public et des hommes d'affaires dans deux faillites considérables.

Les scrupules nous firent perdre l'amitié de M. Sénécals et de son gendre, M. Gill, qui d'appui du cabinet Mackenzie devint un adversaire irréconciliable.

Ce M. Sénécals, dont nous n'avons pas voulu faire un sénateur, les conservateurs l'ont pressé sur leur cœur et l'ont fait dictateur de la province de Québec.

C'est cet homme qui, aujourd'hui, dirige et contrôle le cabinet Chapleau. La plus considérable propriété de la province — le chemin de fer Q. M. O. et O. — est entre ses mains, et on sait qu'il l'administre comme s'il en était le maître absolu. Le ministre des chemins de fer ce n'est M. Chapleau ; c'est M. Sénécals.

On ne dira pas que M. Mackenzie et M. Joly se soient compromis au point de revêtir de hautes fonctions publiques des hommes de la trempe de M. Sénécals.

Quant aux gens qui devraient aller au pénitencier nous ne leur ouvrons pas les portes du parlement comme l'ont fait les conservateurs du comté des Deux Montagnes. J. Bte Daoust a été déclaré coupable de faux par un jury de son pays. Dans un temps où il attendait sa sentence les conservateurs l'ont fait président de la cour des commissaires et l'ont réélu. Depuis cette époque, ils l'ont fait fonctionnaire public.

Plus tard M. Daoust, ayant été démis pour avoir eu des rapports trop intimes avec des détenus du pénitencier, les conservateurs l'ont encore porté au parlement.

On avouera qu'un parti qui se respecte choisit plus scrupuleusement ses candidats.

Ce qui désolait la rate c'est de voir la *Minerve* nous parler de défalcataires et dire : nous en causerons avec le public.

Lequel des rédacteurs de la *Minerve* fera cette besogne ? On nous dit qu'il y en a qui peuvent avoir des idées pratiques sur les défalcatations. Le confrère dit que

le rédacteur de l'*Electeur* doit avoir des renseignements là-dessus. C'est possible, mais à la *Minerve*, on a certainement plus que des renseignements.

Nous ne tenons pas à éveiller le chat qui dort, comme disent nos canadiens, mais nous conseillerons à la *Minerve* d'être prudente et de réfléchir avant de traiter les journalistes libéraux de voyous. Ce sera un jeu à deux si on veut descendre à la vie privée et intime. Plus d'un y passera depuis les ministres, les conseillers législatifs, les députés, les journalistes jusqu'au menu fretin.

Si tous ceux qui ont des doutes sur la moralité politique de M. Chapleau, de M. Sénécals, de M. Langevin, sont des voyous, notre pays est bien à plaindre, car le nombre de ces voyous est considérable.

Nous voulons bien respecter les sentiments et les opinions de nos adversaires. Nous pensons que la masse du parti conservateur se compose d'hommes honorables, mais nous ne pouvons pas dire que les chefs sont tous scrupuleux dans le choix de leur entourage. Des J. Bte Daoust, des Sénécals, des hommes qui ont un passé inavouable, on n'en trouve pas autour de MM. Blake, Laurier, Joly, Mercier. En 1875, M. Joly a refusé de défendre un député, M. Déchéne, qui avait fait des actes que des hommes honorables devaient réprouver. Les conservateurs protégèrent M. Déchéne qui passa du rouge vif au bleu azuré. Cet homme, qui avait avoué publiquement qu'il était un calomniateur, fut accueilli cordialement par les conservateurs après avoir été repoussé par les libéraux.

Que la *Minerve* nous rencontre sur le terrain qu'il lui plaira de choisir. Nous l'attendons. Ses amis habitent une maison de verre qui coulera sous le souffle de la réprobation.

La loi des licences.

Depuis plusieurs années, on dépose, à chaque session, sur le bureau de l'assemblée législative, un projet de loi pour amender la loi concernant les licences des débitants de liqueurs alcooliques.

Jusqu'ici les intéressés ont paru attacher peu d'importance aux démarches des associations de tempérance qui ont eu le champ libre. On croirait vraiment que le public serait prêt à accepter une loi pour prohiber la vente des liqueurs, tant on a semblé voir avec indifférence les mesures adoptées par les associations de tempérance.

Il y a cependant, au-dessus des motifs louables de ceux qui veulent tempérer ou prévenir les maux causés par l'intempérance, une question d'un intérêt appréciable. Doit-on s'arrêter sans réflexion aux recommandations ou aux plaintes de quelques hommes qui peuvent bien pécher par excès de zèle ? Il y a des apôtres de la tempérance qui par le bon exemple et les moyens de persuasion avancent la noble cause à laquelle ils se dévouent. D'autres semblent croire que les législateurs n'existent que pour eux et qu'aucun intérêt commercial ou industriel ne devrait primer leurs vues. Il faut prohiber un trafic qui est une grande source

ce de revenu pour le gouvernement d'Ottawa et ceux des provinces, parce que quelques hommes le veulent.

Les lois prohibitives en matières commerciales sont contraires à la dignité humaine et, même à l'esprit de la divinité qui a laissé à l'homme sa liberté tout en lui recommandant de ne pas en abuser. L'homme doit faire le bien, donner le bon exemple, tolérer quelquefois un mal pour en éviter un plus grand.

Mais on compromet une bonne cause lorsqu'on ne tient pas compte des droits acquis ou lorsqu'on pousse le zèle trop loin.

Nous avons parlé dernièrement de l'affaire Meakins. C'est le *Dominion alliance*, société de tempérance anglaise, qui a fait tout le bruit qui heureusement n'a pas effrayé les commissaires. Le comité de vigilance est resté en dehors du mouvement. On a tellement compromis la cause de la tempérance en attaquant les commissaires au sujet de la licence de M. Meakins que le comité de vigilance a adopté, lundi soir, une proposition regrettant les attaques de la *Gazette* et rendant hommage à l'esprit de justice des commissaires.

Cette conduite devait inspirer un peu de sagesse au *Dominion alliance* et tempérer son ardeur. Cette association veut, paraît-il, demander à la législature de Québec d'adopter des lois draconiennes contre les trafiquants de liqueurs. Son secrétaire salarié, M. Lebourveau, a exposé le plan, la semaine dernière.

On voudrait refuser des licences aux épiciers. Tout citoyen qui aurait à acheter des liqueurs pour sa maison aurait à s'adresser aux marchands en gros. Voilà un projet contre lequel devront protester les épiciers de Montréal. On ne permet pas aux épiciers de détailler au verre ou de tenir une buvette, mais il serait peu raisonnable de les empêcher de vendre en grandes quantités. Un magasin d'épicerie doit fournir tout ce qui est nécessaire à l'alimentation d'une famille. C'est un usage si bien établi que nombre d'épiciers construisent des étaux de bouchers.

Le projet du *Dominion alliance* semble peu favorable à la cause de la tempérance. On admet qu'il y aura encore des buvettes, mais on ne veut pas permettre à un homme d'avoir des liqueurs dans sa maison. Qu'arrivera-t-il? Nombre de gens qui n'ont pas l'habitude de fréquenter les buvettes contracteront cette habitude. Au lieu de prendre des liqueurs tranquillement, au logis, loin des yeux du public, sans causer de scandale, on ira encombrer les buvettes où les liqueurs coûtent beaucoup plus cher que chez l'épicier. La fréquentation des buvettes engendre l'esprit de camaraderie. On se rencontre, on cause, on remplit le verre. Nombre de bons citoyens, qui ont le malheur de ne pas penser comme le *Witness* et ses adeptes, seraient fatalement entraînés dans l'abîme. A la buvette on est loin de la famille, loin des affaires, loin de ses intérêts personnels.

La suppression du commerce des liqueurs chez les épiciers aurait aussi l'effet de ravaler le caractère respectable des restaurants et des buvettes. On verrait des rassemblements peu édifiants dans des buvettes où l'on ne serait pas scrupuleux sur le choix des clients. Dans ces établissements, après avoir grisé les gens, ou leur vendrait secrètement une bouteille, et le pauvre malheureux allumerait aussi la chandelle par les deux bouts.

L'*alliance* voudrait aussi prohiber virtuellement la vente des liqueurs en limitant à une division de votation—200 votants—le choix des 25 électeurs qui pourraient signer une requête pour une licence et en permettant à un électeur de ne signer qu'une seule requête. On voudrait aussi que la majorité de la division put forcer les commissaires à rejeter une requête, leur enlever la discrétion qu'ils exercent.

Ce système serait une tyrannie légalisée. Si un restaurateur était à la merci de 200 électeurs on pourrait presque toujours le ruiner et le forcer à déguerpir. Quel serait le résultat? Personne ne voudrait ouvrir de bons restaurants, et les propriétaires se verraient menacés de perdre de bons locataires. La vengeance, la jalousie, les intrigues, trouveraient des puissants appuis dans les dispositions de la loi. Un restaurateur pourrait se faire monopoleur, susciter de l'opposition à un confrère. Un autre pourrait faire signer trois requêtes sous trois noms différents, accaparer ainsi nombre de signatures, et, après avoir fait passer ses trois requêtes, les jeter au panier. Prenons par exemple le cas de M. Meakins. Depuis trois ans, on cherche sous les prétextes les plus futiles à ruiner M. Meakins. La maison qu'il occupe est construite pour un restaurant. Si l'*alliance* réussissait à le faire déguerpir le propriétaire serait obligé de dépenser peut-être \$10,000 pour changer la destination de la maison. Ce propriétaire c'est l'hon. J. L. Beaudry qui n'est pas l'idole des voisins de M. Meakins, depuis son élection à la mairie. Il serait bien facile de ruiner M. Meakins et de causer des dommages à M. Beaudry si le sort de ce restaurant était entre les mains de 101 électeurs groupés dans un rayon de deux ou trois arpents.

Si 101 électeurs peuvent déclarer qui aura ou qui n'aura pas une licence, le rôle des commissaires devient illusoire, et il vaut autant mettre en vigueur la loi Scott.

On saisit la pensée des auteurs du nouveau projet de loi. Il y a un peu d'égoïsme au fond. On a toujours sur le cœur la licence de M. Meakins. On ne peut pas endurer philosophiquement un échec parce que le propriétaire de l'édifice et les commissaires ont le malheur d'être canadiens-français. La *Gazette* l'a dit clairement. On pardonnerait à ces quatre citoyens de porter des noms français si, comme M. Lebourveau, ils ne parlaient que l'anglais et ne servaient que les intérêts des quartiers anglais de Montréal.

En si beau chemin le *Dominion alliance* devait aller loin. Il veut emprisonner les délinquants. La pénalité ne serait plus facultative, et aucune somme d'argent ne pourrait sauver de la prison un malheureux qui aurait vendu un verre de liqueur. Evidemment l'*alliance* veut nous ramener aux temps barbares où les rois ren-

daient la justice, assis au pied d'un arbre. Si on habitue les gens à aller en prison pour des peccadilles bientôt on n'aura plus horreur de la géole. Au Canada on s'étonnerait de voir emprisonner un journaliste pour avoir exprimé son opinion. En France, c'est presque un honneur que d'aller loger à Ste Pélagie pour avoir eu le courage de parler le langage des convictions. L'emprisonnement ne flétrit pas un journaliste: presque tous les journalistes ont servi des mois de prison.

Un coup de poing coûte au maximum \$20, et l'*alliance* voudrait que la vente d'un verre de whisky valut un emprisonnement. C'est trop sévère.

Il nous semble que les hommes les plus autorisés à demander une révision de la loi des licences et à suggérer des changements seraient les commissaires. Nous savons que ces fonctionnaires vont suggérer de légers changements sans modifier considérablement le système actuel. Le comité de vigilance—ne pas confondre avec le *Dominion alliance*—s'est abouché avec M. de Montigny qui fera les suggestions.

On nous dit que le beau zèle de l'*alliance* a éveillé l'attention des trafiquants de liqueurs. Il paraît que l'on va organiser une grande association dans laquelle entretront les brasseurs, les distillateurs, les hôteliers, les restaurateurs, les épiciers. Si on n'accepte pas les suggestions des commissaires l'*alliance* rencontrera une opposition formidable devant les députés à Québec.

Lettre de Québec.

25 avril 1881.

Me voici rendu à Québec et définitivement installé dans mes quartiers. J'y suis et j'y reste pour toute la durée de la session de la législature, qui sera longue ou courte selon que Dieu et les députés prêteront ou refuseront vie au ministère qui n'a pas eu le secret de se gagner les affections de mon simple cœur. Ce n'est pas le séjour de la capitale qu'il faut conseiller à ceux qui sentent le besoin de prendre quelque repos physique. J'en ai parcouru les rues dans tout ce qu'elles ont d'accidenté et admiré les constructions dans tout ce qu'elles offrent de bizarre. Je suis sur les dents, il n'y a que le sentiment du devoir que j'ai à remplir qui me porte à écrire aujourd'hui pour vous parler de ce qui se passe ici. Mon embarras n'est pas mince. Vous avez annoncé mon départ avec un accompagnement de flac capable d'effaroucher toute modestie moins robuste que la mienne. Il n'y a qu'une chose qui me mette un peu à l'aise, c'est de me sentir en droit de substituer le *je* personnel, moins présomptueux qu'il ne paraît dans son allure prétentieuse, au *nous* indéfini, plus guidé qu'il n'en a l'air dans sa prestance perfidement humble. Je compte sur la complaisante indulgence de ceux qui me liront, m'appuyant sur la sincérité de mes intentions pour l'invoquer.

Tout d'abord j'ai été charmé d'une chose, c'est de l'animation politique, si je puis ainsi parler, qui règne à l'heure qu'il est dans la ville que j'habite depuis deux jours. Les dernières révélations des organes de la presse libérale et la perspective des embarras qui menacent le cabinet de la province ont jeté la population dans une excitation intense. Pendant que l'espoir d'une délivrance prochaine du public envahit le cœur de nos amis, les appréhensions de chute hantent la conscience de ceux à qui notre trop peu prudente population a bénévolement livré le soin d'administrer ses affaires les plus importantes. J'aime à voir ce réveil de l'opinion générale et à constater que le public veut briser avec l'indifférence morbide qu'il a, jusqu'ici, été trop enclin à manifester lorsqu'il s'agit des choses qui le concernent le plus directement. Rien de plus triste pour tout homme qui connaît la situation de nos affaires que d'entendre les citoyens les plus recommandables par l'intégrité de leur vie et l'honorabilité de leur caractère exprimer pour la politique le sentiment de dégoût que la plupart d'entre eux éprouvent. Que devient l'opinion publique avec la propagation de pareils sentiments? Il me semble savoir aussi bien que qui que soit combien a été, en maintes circonstances, ignoble et révoltante la conduite de ceux à qui a été confié la gouverne de la chose publique, mais il n'en devient alors que plus nécessaire pour les hommes de bien de surmonter les répugnances qu'ils ont, afin de réagir contre ce déplorable état de choses.

Quoiqu'on en dise, la politique est la science du gouvernement, et quiconque la méprise parce que des misérables on ont dissimulé le but ou faussé les données oublie le plus impérieux de tous ses devoirs de citoyen. Et nous surtout, habitants de la province de Québec, quel besoin n'avons nous pas de nous mêler activement des affaires de notre pays? Je n'ai pas la clairvoyance de ceux qui ont découvert la destinée providentielle réservée à notre peuple, mais sans être nanti de l'étonnante perspicacité des esprits profonds dont les sentiments ne sont pas encore devenus les miens, je ne crois qu'exprimer une vérité patente pour tous et nouvelle pour personne en disant que nous sommes dans une période de transition dont la fin arrivera plus tôt que tard. Or, que notre destinée soit que nous devenions indépendants de l'Angleterre et formions un état libre et autonome, ou qu'il soit dans les vues de la Providence que nous fassions partie de la grande république que nous avons pour voisine et pour amie, il est pour nous de toute importance de maintenir intégrales les institutions politiques dont nous jouissons et qui seront pour nous une garantie d'indépendance tant que nous saurons en comprendre et en appliquer les principes.

Partisan du système parlementaire et constitutionnel anglais j'en veux voir ici le maintien intact; amant, souvent brutal, de la langue française, j'en désire la conservation chez nous, non par un mesquin exclusivisme national, mais parce que c'est la plus belle et la plus logique des langues qui se parlent; admirateur des lois civiles françaises et des lois criminelles anglaises je désire que l'administration de notre justice s'inspire toujours des principes sur lesquels reposent ces deux genres de législation, parce qu'ils sont le plus à la convenance de notre société. Quand nos institutions, notre langue et nos lois, pour me servir de la formule consacrée, seront définitivement consolidées dans notre province nous serons en état de faire face à toutes les éventualités. Et quelle que soit la place que l'avenir nous réserve dans la conformation territoriale et politique de cette partie du continent américain, notre indépendance sera sauvegardée; nous serons à l'abri de tous les empiètements et capables de résister à la force centralisatrice auxquelles les petits peuples sont exposés dans les états puissants.

A la législature provinciale est confiée la sauvegarde de tous ces intérêts importants, et la conservation comme la perte de ces trésors précieux dépend de la bonne ou de la mauvaise administration qu'elle fait de nos affaires. Il est donc du devoir de tous les citoyens de surveiller les travaux de cette législature. Ce devoir est surtout aujourd'hui d'autant

plus pressant que nos affaires sont dans l'état le plus déplorable qu'on se puisse imaginer. Le gouvernement Chapleau redoute avec raison la rentrée des chambres, et surtout de l'assemblée législature, parce qu'il a à lui exposer un déficit qui se chiffrera par près d'un million. La continuation du système actuel nous mettra dans la nécessité absolue d'imposer la taxe directe, l'engin le plus puissant qui puisse nous pousser vers l'union législative où iront s'engouffrer toutes les garanties de liberté et d'indépendance dont je vous parle peut être trop longuement au cours de la présente lettre. C'est l'opinion publique qu'il faut réveiller, et il a été bien vil le sentiment que j'ai éprouvé en voyant l'intérêt véritable que prend la ville de Québec aux affaires publiques depuis que transparent les rumeurs accréditées qui nous disent les choses sans nom dont s'est rendue coupable l'administration qu'il faut combattre et dont j'aurai occasion de vous parler dans les lettres qui suivront.

Dans mes pérégrinations j'ai eu l'occasion d'aller visiter le palais législatif. Vous savez que lorsque je dis palais, c'est une façon de parler. La pièce réservée à l'Assemblée législative avait l'air triste et grave comme il convient aux circonstances. Elle sera, dans quelques jours, remplie de bruit, de pleurs, de grincements de dents, de pape-rasses et de chapeaux de toutes formes. J'errais vaguement dans les mornes couloirs lorsque je m'aperçus que mes pas distraits m'avaient porté en face de la porte de la salle préposée aux délibérations aussi peu prolongées que nécessaires du Conseil législatif. La tenture de cette salle lui donne un aspect moins sévère que celui de l'Assemblée législative, mais l'air qu'on y respire est imprégné d'une odeur de vétusté fort en harmonie avec la caducité du genre d'institution qui le hume. Je me disposais à sortir, l'âme chargée de sinistres pensées, quand je vis entrer un homme jeune encore que la fatalité a jeté au milieu de ce corps délibérant et qui, comme le jeune malade du poète, venait

Poursuivre une fois encore l'endroit cher à ses derniers ans.

Il était soucieux et triste, mais de cette tristesse qui ne saurait inspirer d'intérêt à personne. Sur sa figure assez régulière se reflétait cette inaltérable insignifiance qui constitue le cachet distinctif de la plupart de ses collègues et dont les malheurs du pays ne troubleront jamais la béat sérénité. Il n'avait pas même l'air avoir conscience de la décrépitude intellectuelle dans laquelle ses fonctions législatives l'ont poussé, et je m'en suis allé navré, en soupirant avec le prophète *Sicine!* Est-ce donc là l'un de ces hommes qui prennent sur eux de faire fi de la volonté des peuples, qui leur paient des rentes pour renverser les gouvernements honnêtes et leur substituer ce qui s'étale sous nos yeux? Et je me disais: la Providence qui veille sur nous oubliera-t-elle encore longtemps l'existence du corps auquel appartient ce taciturne personnage?

E. T.

Définition du Mont-de-Piété: Le temple de la reconnaissance.

Aux concours du Conservatoire:

—Votre fille avait travaillé la comédie en dehors du Conservatoire.

—Six mois avec Sarah Bernhardt.

—Bon exemple.

—Et puis, ça lui a donné tout de suite l'habitude des planches

FEUILLETON.

Le Château des Spectres

Par XAVIER DE MONTEPIN.

(Suite.)

—Mais le prince n'est pas seul... il a deux laquais avec lui, et, sans aucun doute, bien armés...

—Cela fait trois hommes en tout, et, quant aux pistolets, lorsqu'on sait s'y prendre d'avance, on les empêche d'aboyer...

Le comte de Pessac ne répondit rien.

Il appuya ses deux coudes sur la table, cacha sa tête dans ses mains et s'absorba dans une méditation profonde.

Pendant ce temps, Jacomé et Combons échangeaient des regards significatifs.

Bientôt l'entretien, un instant interrompu, reprit entre les trois hommes, et devint de plus en plus intéressant.

Mais il est inutile d'y faire assisier nos lecteurs pendant plus longtemps, car nous le connaissons bientôt par ses résultats. Disons seulement que M. de Pessac sortit bientôt de l'hôtellerie des Trois Fleurs de Lis et se rendit dans la boutique de l'unique apothicaire de La Châtre, chez lequel il resta pendant une heure.

Il revint ensuite à l'hôtellerie, il entra dans l'écurie où se trouvaient les trois chevaux du prince de Courtenay, et, en connaissant qu'il était, il admira longuement ces nobles bêtes, dont il caressa les crinières longues et soyeuses, les têtes fines et les naseaux roses et dilatés.

Pendant ce temps, Combons examinait, avec une attention minutieuse, les selles auxquelles étaient attachées les fontes garnies de leurs pistolets.

Après cette visite à l'écurie, le comte de Pessac alla se promener sur le champ de foire, où il faisait vendre deux ou trois vaches étiques et quelques maigres moutons.

Combons, le faux monnayeur, ne s'était point trompé. La nuit était proche quand le prince de Courtenay eut terminé ses affaires.

Ordre avait été donné à l'hôtellerie de lui préparer à dîner. Il prit rapidement son repas et fit demander si ses chevaux étaient sellés.

Sur la réponse affirmative, il paya libéralement sa dépense et celle de ses gens et gagna la cour.

Les laquais étaient là, tenant les chevaux en main.

Tandis que le prince faisait boucler fortement derrière sa selle une petite valise de cuir qui contenait, en or, les sommes qu'il avait touchées, un homme s'approcha de lui, dans l'attitude la plus humble et le chapeau à la main.

C'était le comte de Pessac.

M. de Courtenay le connaissait de vue et lui rendit son salut avec une sorte de bienveillance.

—Monseigneur, lui dit M. de Pessac, j'oserai solliciter de vous une faveur à laquelle je sens bien que je n'ai aucun droit...

—Parlez, monsieur, répondit le prince, et si ce que vous voulez me demander est possible, je le ferai volontiers...

—Voici la nuit qui vient, poursuivit le comte; j'ai fait vendre aujourd'hui quelques bestiaux et j'ai là, sur moi, une somme, insignifiante pour vous, énorme pour moi... Les routes, dit-on, ne sont pas sûres; je n'ai pas de valet, et je crains, voyageant ainsi tout seul, d'être attaqué, chemin faisant... Daignez donc me permettre, monseigneur, de me joindre à votre escorte jusqu'à la hauteur de mon humble maison...

—Monsieur, répondit le prince,

j'accède de grand cœur à votre demande; mais je ne souffrirai pas qu'un gentilhomme fasse route avec des laquais... Vous m'accompagnez, s'il vous plaît.

—Ah! monseigneur... que de bonté! s'écria M. de Pessac.

—Seulement, reprit Jean de Courtenay, hâtez-vous je vous le prie, car, ainsi que vous le disiez tout à l'heure, il se fait tard...

—Mon cheval est tout sellé et tout bridé, monseigneur.

—Mettez-vous donc en selle, et partons.

Le comte de Pessac courut à l'écurie, il en ramena sa monture bide de médiocre prix, mais pleine de force et d'ardeur.

Il s'élança sur son dos avec la légèreté d'un jeune homme, et il suivit M. de Courtenay, en ayant soin de rester en arrière d'une demi-longueur de cheval environ ainsi que le commandait le respect.

La petite cavalcade traversa les rues de La Châtre, encore encombrées de monde, car beaucoup de gens étaient venus de trop loin pour pouvoir s'en retourner le soir même.

Chacun s'inclinait sur le passage du prince, mais tous regardaient avec un profond étonnement le comte de Pessac, et se disaient les uns aux autres:

—Voici monseigneur Jean de Courtenay en bien mauvaise compagnie...

XXII.—UN GENTILHOMME PAUVRE.

Il nous paraît utile d'esquisser en quelques traits de plume la silhouette du nouveau personnage que nous mettons en scène.

Le comte de Pessac avait environ quarante-cinq ans.

Il était de taille moyenne et bien fait, quoique un peu maigre. Les traits fortement caractérisés de son visage ne présentaient, pris individuellement, rien de désagréable, mais l'ensemble déplaisait par son expression.

Cette expression, multiple en quelque sorte, était tout à la fois hautaine et basse.

La bouche semblait ne devoir s'ouvrir que pour le commandement impérieux ou la flatterie rampante.

Les yeux offraient cette même duplicité de regard, et de plus, ils étaient faux et fuyants, comme ceux des gens dont la conscience n'est jamais parfaitement tranquille.

Vis-à-vis du prince de Courtenay, la physionomie de M. de Pessac avait complètement dépouillé son expression hautaine et n'affichait que la plus parfaite servilité.

Voilà pour le physique.

Au moral, le comte tenait tout ce que promettait son visage, et même bien au delà.

Il était spirituel, souple, insinuant, et, quand ses intérêts se trouvaient en jeu, d'une merveilleuse habileté.

Ce fut lui qui, le premier, entama l'entretien.

—Monseigneur, dit-il, je ne sais de quelle façon vous remerciez de l'honneur que vous voulez bien m'accorder en ce moment...

—Cela ne vaut pas un remerciement, monsieur, interrompit le prince, je ne fais que ce que tout gentilhomme ferait à ma place pour un autre gentilhomme...

—Pardonnez-moi, monseigneur, vous faites plus...

—Et en quoi, monsieur?...

—En ce que, monseigneur, il est impossible que les bruits fâcheux qui courent sur mon compte ne soient point arrivés jusqu'à vous...

—Ah! murmura M. de Courtenay, fort étonné d'entendre le comte de Pessac faire allusion lui-même à sa mauvaise renommée.

—Oui, monseigneur, reprit ce dernier, ces bruits, vous les connaissez, et, en m'admettant ainsi près de vous, vous me réhabilitez en quelque sorte dans cet opinion publique si fatalement surprise et si injustement prononcée contre moi...

—Ainsi, monsieur, demanda le prince, vous savez ce qui se dit de vous?...

—Je n'ignore rien, monseigneur... je sais qu'on me hait et qu'on me craint... Je sais qu'autour de moi se groupent, ainsi que d'insaisissables fantômes, ces vagues et flottantes accusations, les plus dangereuses de toutes, parce que, comme elles ne formulent rien et ne reposent sur aucune base, on ne peut ni les combattre ni les anéantir...

Je sais qu'on évite ma présence... qu'une intimité avec moi est compromettante... qu'on me regarde comme un homme sans probité et sans honneur... Oui, monseigneur, je sais tout cela, et si je ne n'avais pas des devoirs sacrés à remplir en ce monde, j'aurais déjà demandé à la mort de me débarrasser d'un fardeau trop lourd, d'arracher de mon front ensanglanté cette couronne d'épines!...

Tandis que le comte de Pessac parlait ainsi, Jean de Courtenay le regardait avec attention, et se sentait ému de l'expression désolée de son visage, et de l'accent profond et sincère avec lequel ces paroles étaient prononcées.

—Monsieur, lui dit-il, vous valez mieux que votre réputation, je veux le croire... je n'en doute pas... Mais enfin, comment se sont propagées ces déplorables rumeurs?... Vous avez donc beaucoup d'ennemis?...

—Monsieur, un mot, un seul mot vous expliquera tout...

—En ce mot?...

—Le voici: *Pauvreté*.

—Que voulez-vous dire?

—Je veux dire que je suis pauvre et que de là proviennent toutes les inimitiés qui fondent sur moi... toutes les accusations qui me poursuivent...

—La pauvreté, cependant, n'est pas un vice.

—C'est bien pis, monseigneur, quand on est gentilhomme!... On a commencé à me mépriser quand on a vu que je ne pouvais soutenir noblement mon nom... J'étais jeune, je me suis révolté contre le mépris, j'ai voulu meuer un train que mon humble fortune m'interdisait absolument. Alors, ceux qui me méprisaient auparavant et que mon luxe humiliait, se sont pris à me haïr; puis, un jour, il m'a bien fallu retomber dans mon humilité première, le mépris est revenu et la haine est restée... Je n'ai pas pu fuir, d'ailleurs, la coupe des humiliations et du désespoir jusqu'au fond. Mes courtes folies avaient épuisé mes ressources, il me fallut tendre la main à l'emprunt pour vivre, quelques bourses s'ouvrirent, bourses d'usuriers, pour la plupart. J'eus des créanciers, monseigneur, et des créanciers qui, au bout d'un certain temps, regardèrent (quoique à tort) l'argent qu'ils m'avaient avancé, comme perdu. Ceux-là devinrent des ennemis acharnés, farouches, sans pitié, sans merci! Ils m'attaquèrent, ils me diffamèrent. C'est ainsi qu'ils se payaient à eux-mêmes les intérêts de leur argent... Dans quelques mois... dans quelques semaines... dans quelques jours peut-être, le peu qui me reste sera vendu, je serai chassé de la demeure de mes pères, je me verrai sans asile et sans pain... Ces ennemis, ces créanciers, ces ennemis se partageront le prix de mon dernier arpent de terre, de la dernière pierre de mon vieux château... Je ne leur devrai plus rien... mais je n'en resterai pas moins, soyez-en sûr, le comte de Pessac, le gentilhomme sans cœur et sans honneur... et qui sait si l'on ne m'accusera pas alors de voler sur les grands chemins pour vivre!... Vous voyez, monseigneur, que j'avais raison de vous dire qu'il y a dans ma vie un crime, un crime dont rien ne peut absoudre et que rien ne fait pardonner: la pauvreté!...

M. de Pessac se tut.

Jean de Courtenay avait des larmes dans les yeux.

Il tendit la main à son compa-

gnon et la serra silencieusement.

—Je le savais bien, moi! pensait-il avec le loyal enthousiasme d'un grand cœur, je le savais bien qu'on calomnait ce gentilhomme! mais je lui viendrai en aide... et, puisque la Providence semble l'oublier, je me ferai sa providence!... Monsieur, reprit-il ensuite tout haut, d'une voix émue, vous me parlez tout à l'heure, ce me semble, de devoirs sacrés à remplir, qui, malgré vous, vous attachent à la vie...

—Oui, monseigneur.

—Êtes-vous donc marié, monsieur?

—Marié? non, monseigneur. Je sais trop bien ce que c'est que la pauvreté, pour imposer à une compagnie mon misérable sort...

—Alors, vous n'avez pas d'enfants?

—Pardonnez-moi, monseigneur et c'est de cela que je voulais parler, j'ai un enfant d'adoption, une orpheline, une nièce, la fille de ma sœur, une bonne et charmante fille de dix-huit ans, qui n'a que mon appui au monde, et qui, si je mourais, ne pourrait que mourir aussi... et, moi, je l'aime et je veux qu'elle vive...

Sans doute le prince allait interroger encore, lorsque la conversation fut soudainement interrompue par un incident étrange.

La cavalcade avait fait environ deux lieues et demie depuis son départ de La Châtre.

La nuit était complètement venue, mais une nuit lumineuse, éclairée par le disque argenté de la lune et par des myriades d'étoiles.

Sous ces clartés blanches et indécises, les arbres qui bordaient la route prenaient des formes fantastiques.

Le prince et son compagnon entendirent, à quelque distance en arrière, un hennissement plaintif, puis, immédiatement après, un juron énergique, suivi du bruit d'une lourde chute. Le cheval d'un des laquais venait de s'abattre.

Le prince tourna bride aussitôt, et piqua des deux dans la direction de ses valets.

Jean de Courtenay aimait ses chevaux presque autant que ses gens, et redoutait les accidents, pour les uns comme pour les autres.

Le laquais venait de dégager sa jambe droite, prise sous la selle, et, tirant sa monture par la bride, s'efforçait de la remettre sur ses jambes.

Vains efforts.

Une suprême convulsion agita les membres du noble animal, puis, à cette convulsion, succéda l'immobilité absolue.

Il était impossible d'en douter, le cheval était mort.

—Voilà qui est bien étrange! s'écria le prince, cette bête, il y a une heure, se portait à merveille et, maintenant, la voilà foudroyée!... Quel est donc ce mal inconnu?...

Une congestion cérébrale, peut-être, hasarda le comte de Pessac. J'en ai vu des exemples à peu près semblables...

—Peut-être, en effet, répliqua Jean de Courtenay, mais, n'importe, c'est étrange...

—Que faire, monseigneur? demanda Picard, qui se trouvait ainsi démonté.

—Mets à la ceinture, mon pauvre garçon, les pistolets qui sont dans les fontes, et suis nous à pied!... nous marcherons un peu plus lentement, mais cela ne nous empêchera pas d'arriver...

XXIII.—LES EMPOISONNEMENTS.

Le prince de Courtenay n'avait eu que le temps de se remettre en selle, et Picard achevait à peine d'exécuter l'ordre qu'il venait de recevoir, lorsque le cheval de Lorrain, le second valet, donna tout à coup les signes d'une agitation extraordinaire. Il se mit à ruer violemment, à se débattre, en hennissant et en écumant.

Puis, malgré la fermeté de la main qui le contenait, il partit à un galop furieux, coupé de voltes

impétueuses et de soubresauts frénétiques.

Cinq minutes de cette course insensée suffirent pour désarçonner le cavalier, qui roula sous le sol comme une masse inerte. Le cheval bondit pendant quelques pas encore, poussa un nouveau hennissement de douleur et d'agonie, et tomba raide mort. On courut à Lorrain pour le relever.

Tout secours était inutile. Le pauvre diable, en tombant, s'était brisé la colonne vertébrale et n'avait pu soutenir une seconde à cette horrible chute.

Jean de Courtenay, atterré, et le comte de Pessac qui ne semblaient ni moins surpris ni moins désolés que le prince, attachèrent leurs chevaux par la bride au tronc d'un jeune arbre et soulevèrent le corps de Lorrain. Aidés par Picard, ils le portèrent sur l'un des talus gazonnés qui bordaient le chemin, et M. de Courtenay, agenouillé à côté de lui, appuya la main sur le cœur du malheureux domestique, espérant y saisir encore un indice de vie. Mais ce cœur ne battait plus.

—Seigneur, mon Dieu! s'écria le prince, quelle catastrophe horrible et imprevue!... Je donnerais sans hésiter tout l'or que je porte, et le double, et le triple, pour rappeler à la vie ce brave serviteur!...

—C'est affreux!... affreux!... murmura M. de Pessac.

—Ma tête s'égaré, reprit Jean de Courtenay; ce vertige horrible, s'emparant coup sur coup et presque en même temps de ces chevaux, me semble un mystère inexplicable!... Comprenez-vous quelque chose à ce qui se passe, monsieur le comte?...

—Non, monseigneur, pas plus que vous.

—Nous ne pouvons emporter ce pauvre cadavre, poursuivit le prince; je vais mettre mon cheval au galop, jusqu'à Sussy, et je reviendrai avec du monde, une civière et des flambeaux.

—Désirez-vous que je vous accompagne jusqu'au but de votre course, monseigneur? demanda M. de Pessac.

—Merci, mille fois; je me rapprocherais de vous écartant ainsi de votre chemin.

—Usez de moi sans crainte, monseigneur je vous en prie.

—Merci de nouveau, monsieur mais à quoi bon?

Le comte de Pessac n'insista pas.

Jean de Courtenay brisa une branche d'arbre en deux morceaux qu'il plaça en forme de croix sur la poitrine de Lorrain. Ensuite il se rapprocha de son cheval.

Qu'on juge de ce qu'il éprouva en voyant l'état dans lequel se trouvait cette noble bête. Debout sur ses quatre jambes roides et écartées, elle tremblait violemment et des frissons convulsifs ridèrent sa robe soyeuse et brillante. Une écume épaisse coulait de sa bouche et de ses naseaux. Evidemment elle subissait la première atteinte de ce mal inconnu et terrible qui venait de foudroyer ses deux compagnons.

—Voyez! voyez! s'écria le prince.

Le comte de Pessac accourut.

Les jambes du cheval ployaient sous lui, il tomba sur le flanc. Une convulsion suprême agita ses membres, et il expira.

—C'est infernal! murmura le prince; quelque maléfice du démon se mêle à tout ceci!

—Monseigneur, demanda le comte, vous connaissez-vous des ennemis?

—Des ennemis, monsieur? pas un seul; je ne fais point de mal à personne... et je fais autant de bien que je puis...

—Ce n'est pas toujours une raison... Cherchez encore, monseigneur...

—Personne dans ce pays, je vous le répète, ne peut me haïr! Mais pourquoi cette question?

—Parce qu'il est évident pour moi, monseigneur, qu'une substance vénéneuse a été mêlée à l'avoine de vos chevaux... Maintenant, est-ce au hasard ou à la

malveillance qu'on doit attribuer ce fait?... Voilà ce que j'ignore et ce que je ne saurais dire.

—Ainsi, monsieur, vous croyez à un empoisonnement?

—Comment expliquer d'une autre façon cette triple catastrophe?

—C'est vrai; mais votre cheval monsieur, semble aussi bien portant que possible...

—C'est vrai, monseigneur, et cela ne sert qu'à m'affermir dans mes conjectures, et me faire croire à un empoisonnement prémédité...

—Pourquoi cela, monsieur?

—Mon cheval n'était pas dans la même écurie que les vôtres; mais c'est la même avoine, sortant du même sac, qui leur a été donnée à tous. Si, donc, les vôtres seuls sont atteints, c'est qu'évidemment on n'en voulait qu'à eux.

—Vous avez raison, monsieur... L'empoisonnement est en effet certain, mais qui donc a pu s'attaquer ainsi à moi? Pourquoi? Dans quel but...

—Je ne puis ni le comprendre, ni le deviner, monseigneur...

Pendant quelques secondes, Jean de Courtenay s'absorbait dans une profonde et douloureuse méditation.

—Que faire? murmura-t-il ensuite à demi-voix, que faire?

—Oserais-je vous demander ce qui vous préoccupe en ce moment monseigneur? hasarda M. de Pessac.

—Je ne sais comment m'y prendre, monsieur le comte, pour retourner chez moi... à pied et chargé d'une lourde valise...

—Il n'y a, ce me semble, monseigneur, qu'une seule chose possible et facile...

—Et c'est, monsieur?...

—C'est, monseigneur, d'accepter l'hospitalité de mon pauvre vieux château en ruine... Vous y serez bien mal, monseigneur, mais une nuit est si vite passée... Pendant ce temps, votre valise continuera sa route jusqu'à Sussey, il vous ramènera demain matin des chevaux frais... et, quant au corps inanimé de votre second serviteur, je l'enverrai chercher sans retard et on le déposera dans la chapelle à demi-écroulée de mon manoir, jusqu'au moment où un prêtre pourra l'ensevelir en terre sainte... Que dites-vous de mon offre, monseigneur?... Elle est faite, croyez-le bien, du plus profond de mon cœur...

Jean de Courtenay hésita un instant.

Un vague sentiment de défiance instinctive lui criait de ne point passer la nuit sous le toit de cet homme. D'ailleurs, le prince, nous le savons, croyait difficilement au mal. Il chassa donc ces d'incertitudes vagues, et, tendant la main au gentilhomme, il lui dit:

—J'accepte, monsieur, l'hospitalité de votre maison, et cela d'aussi bon cœur que vous me l'offrez...

—Vous me rendez bien fier et bien heureux, monseigneur! s'écria le comte de Pessac, et, sans les dououreuses circonstances qui vous font mon hôte, je dirais: bien joyeux!...

—Nous sommes à une demi-heure de chez vous, n'est-ce pas?

—A peine, monseigneur...

Le prince prit dans ses fontes les pistolets qu'il passa dans la ceinture du couteau de chasse qu'il portait au lieu d'épée, quand il voyageait à cheval. Il déboucla la sacoche remplie d'or, il la jeta sur son épaule gauche, puis, se tournant vers M. de Pessac, il lui dit:

—Quand vous voudrez, monsieur... Me voici prêt à vous suivre.

Et Jean de Courtenay se mit en route avec le comte.

Ce dernier conduisit en main son cheval.

Une demi-heure suffit pour amener les deux hommes à cette éminence d'où l'on découvrait, à travers les arbres, les toits du manoir de Pessac.

Ils prirent un chemin de tra-

verse, sur la droite, et ne tardèrent pas à se trouver en face du château que la superstition populaire appelait, nous le savons, le *Château des Spectres*.

La lune éclairait de ses lueurs ces constructions décrépies, et permettait d'en distinguer les moindres détails presque aussi bien qu'en plein jour.

Nous avons dit qu'une partie plus récente de l'édifice avait été reconstruite avec les débris de l'ancienne demeure seigneuriale.

Cette construction, lourde et disgracieuse, percée de fenêtres irrégulières, et flanquée de deux tourelles, l'une carrée et l'autre ronde, se détachait sur des pans de murailles croulants, entièrement recouverts de ce manteau sombre et destructeur que le lierre étend sur les ruines.

L'ancienne chapelle, dont la toiture était effondrée depuis un temps immémorial, profilait en noir sur le ciel, les vives arêtes de son fronton et la rosace ciselée à jour de son vitrail gothique. Une belle et large pièce d'eau touchait aux murs, elle occupait l'espace où se trouvaient jadis les fosses, et elle entourait le château de tous les côtés.

On arrivait à la porte d'honneur par un pont de pierre et de bois, sans garde-fou et en assez mauvais état. Du côté opposé, une simple passerelle en planches était jetée sur l'étang, dans un endroit où il avait peu de largeur.

Cette passerelle conduisait à un pé de bois, de l'effet le plus pittoresque, qui se prolongeait jusqu'à la lisière d'une vaste forêt, dont quelques arpentis avaient jadis servi de parc au château.

Toute trace de clôture avait disparu, et la forêt étendait sans entrave sa puissante végétation, que l'art des élèves de Lenôtre ne venait plus régulariser sous prétexte de l'embellir.

Sur la gauche, non loin du pont de pierre, se voyaient les communs, les écuries, les bâtiments d'exploitation agricole.

Sur la droite s'étendait un jardin potager assez vaste, qui fournissait en abondance des légumes et des fruits.

La partie quasi moderne du château communiquait, par des passages et des souterrains, aux ruines de l'ancien édifice.

XXIV. — L'HOSPITALITÉ.

Jean de Courtenay et M. de Pessac atteignirent le pont de pierre jeté sur la pièce d'eau et conduisant à la porte d'honneur.

Sans une faible lueur qu'on voyait briller derrière les vitres d'une des fenêtres du rez-de-chaussée, le château aurait semblé complètement désert.

A l'entrée du pont, une petite cloche était suspendue à un poteau de bois, et servait à annoncer les visiteurs. Le maître du logis saisit la chaîne de fer qui mettait cette cloche en branle, et l'agita violemment.

Aussitôt la porte s'ouvrit et un domestique accourut.

—Jean, lui dit le comte en lui jetant la bride de sa monture, conduisez mon cheval à l'écurie, et revenez prendre mes ordres.

Le valet obéit sans répondre un seul mot.

—Monseigneur, fit alors M. de Pessac avec un sourire un peu contrain, vous savez déjà que vous acceptez l'hospitalité d'un gentilhomme pauvre, et cependant, ce que je vais vous dire vous semblera peu vraisemblable, car il est des choses dont vous ne pouvez vous faire aucune idée... Cet homme, que vous venez de voir, compose, comme une vieille servante attachée à la personne de ma nièce, toute ma maison, il est mon valet d'écurie, mon valet de chambre, mon maître d'hôtel, mon piqueur, mon cuisinier, mon jardinier et mon intendant. Le pauvre diable cumule... et avec cela, ses gages sont si rarement payés qu'il est incontestable pour moi qu'il me sert par dévouement plus que par intérêt...

—Rien au monde monsieur, répliqua le prince, ne me semble faire votre éloge plus que ce que vous venez de me dire... c'est toujours un bon maître et un honnête homme que celui qui inspire un pareil attachement à ses serviteurs...

Le comte de Pessac s'inclina.

Jean de Courtenay et le gentilhomme avaient franchi le pont et atteignaient les degrés de pierre vermoulus qui donnaient accès dans l'intérieur du vestibule.

Au dessus de la porte se voyait l'écusson des sires de Pessac, *de gueules à l'épée d'argent, timbré de la couronne de comte et soutenu par deux chimères flamboyantes*.

Le comte ouvrit cette porte.

—Monsieur, dit-il, passez et soyez le bienvenu dans cette maison...

—Merci, monsieur, répondit le prince, ce n'est un honneur que d'entrer chez un si courtois gentilhomme.

Aucune lumière n'éclairait le vestibule, l'obscurité était profonde. On sentait, en entrant dans cette vaste pièce dallée, une humidité froide et pénétrante, qu'on devait attribuer, sans doute, au voisinage de la pièce d'eau.

M. de Pessac fit quelques pas à droite et ouvrit une seconde porte.

—Par ici, monseigneur, dit-il. Jean de Courtenay le suivit et pénétra dans une chambre carrée, de dimensions imposantes, éclairée doublement par les flammes pétillantes d'un grand feu et par une petite lampe placée sur le manteau de la haute cheminée. Une seule personne se trouvait dans cette pièce.

C'était une servante, déjà âgée vêtue à peu près comme une paysanne, accroupie au coin du feu, sur une escabelle basse, et tricotant.

Elle tourna la tête en entendant le bruit que fit la porte en s'ouvrant, elle aperçut son maître accompagné d'un inconnu, et elle se leva aussi vite que le lui permettait ces vieilles jambes.

—Monseigneur, dit à son hôte le comte de Pessac, à la fin de septembre les soirées sont froides surtout ici... approchez-vous de ce feu, je vous en prie...

Et M. de Pessac traîna à l'un des angles de la cheminée un vieux fauteuil gothique, en chêne noir et à dossier blasonné.

Puis il ajouta:

—Monseigneur, asseyez-vous... La vieille servante, eût-elle appelé *monseigneur* l'étranger qui venait d'entrer, ouvrait de grands yeux et le regardait d'un air de stupeur comique.

Le prince posa sa sacoche pleine d'or sur le manteau de la cheminée et s'assit.

M. de Pessac jeta lui-même sur le brasier ardent une brassée de menu bois, un tourbillon de flammes joyeuses s'en échappa en pétillant.

—Vous aviez raison, monsieur, dit le prince, je sens que la nuit est froide et que ce feu fait du bien...

—Prenez-vous quelque chose avant le souper, monseigneur?... —Je vous remercie mille fois... je ne me sens aucun appétit, j'attendrai...

—C'est que, peut-être, nous souperons un peu tard.

—Faut mieux!... la triste catastrophe de ce soir m'a complètement ôté l'appétit.

M. de Pessac se tourna vers la vieille servante, qui demeurait là, droite et immobile, les yeux largement ouverts et les bras ballants.

—Barbe, lui dit-il, que faites-vous donc?...

—Rien, monsieur le comte... j'attendais vos ordres...

—Où est votre maîtresse?

—Dans sa chambre, monsieur le comte.

—Depuis quand?

—Depuis un instant; mademoiselle est remontée chez elle quand elle a entendu sonner.

—Ne savait-elle donc pas que c'était moi qui rentrais?

—Elle n'a rien dit, monsieur le comte.

—Allez prévenir mademoiselle de Thiphaine que monseigneur le prince de Courtenay nous fait l'honneur d'accepter l'hospitalité, pour cette nuit, dans ma demeure, et priez-la de descendre sans retard.

—Oui, monsieur le comte.

La vieille servante fit une révérence grotesque et sortit.

—Mademoiselle votre nièce s'appelle mademoiselle de Thiphaine? demanda le prince.

—Oui, monseigneur.

—Elle appartient sans doute à la grande famille de ce nom, originaire du Ponton?

—Oui, monseigneur; ma sœur Gabrielle de Pessac, épousa, malgré mes conseils, un cadet de la maison de Thiphaine... Nous sommes voués à la misère dans notre famille... Ange de Thiphaine, ma nièce, fut l'unique fruit de cette union fatale, dévouée par une mort prématurée... La naissance d'Ange coûta la vie à ma pauvre sœur, et M. de Thiphaine ne lui survécut que quelques mois.

—Avec le grand nom qu'elle porte, mademoiselle votre nièce trouvera facilement à se marier... dit le prince.

—Jamais, monseigneur!

—Et pourquoi?

—Une Thiphaine ne peut épouser qu'un grand seigneur... et quel grand seigneur viendra chercher Ange au milieu de ces ruines et l'épousera sans dot?... La vie de la pauvre enfant est simple et tracée d'avance; tant que j'existerai elle sera ma compagne et ma consolation... après moi elle entrera en religion.

Ce que venait de dire le comte de Pessac était, au fond, l'avis de Jean de Courtenay. Aussi ne trouva-t-il rien à répondre.

Le silence s'établit.

M. de Pessac s'était assis, de l'autre côté de la cheminée, sur un fauteuil un peu plus bas que celui du prince. Ce dernier laissait errer un regard tout à la fois distrait et curieux autour de la pièce dans laquelle il se trouvait.

Cette pièce était vaste, nous l'avons dit, et conservait des traces incontestables d'une ancienne opulence.

Sous l'épaisse couche de vernis noir que la fumée avait étendue sur les solives saillantes et sculptées du plafond, on distinguait des vestiges de couleurs vives, de lapis-lazuli, de pourpre et de dorures.

Une tapisserie flamande, du temps de Henri II, ajustée dans un large encadrement de chêne curieusement travaillé recouvrait les murailles.

La cheminée, très-élevée, nous le savons, était en pierre grisâtre sculptée, et les armes de Pessac en formaient le couronnement.

En face de cette cheminée, un assez beau miroir de Venise dans son cadre de bois d'ébène, se suspendait à la tapisserie.

Les fauteuils et les escabelles étaient en chêne, armoriés et recouverts en tapisserie.

Des bahuts et des crédences de style gothique, complétaient et mobilier, avec une grande table à pied contournée.

Tel que nous venons de le décrire, et avec la passion violente dont s'est éprise notre époque pour les curiosités anciennes, cet ameublement paraît splendide.

Mais, à l'époque que nous mettons en scène, toutes ces belles choses semblaient un amas de vieilleries sans valeur.

Jean de Courtenay achevait de promener son regard autour de la pièce, quand la porte qui donnait dans le vestibule s'ouvrit.

Le factotum déguenillé parut sur le seuil, et annonça avec une certaine solennité:

—Mademoiselle Ange de Thiphaine!...

XXV. — ANGE DE THIPHAINE.

Le prince de Courtenay se leva en entendant annoncer mademoi-

elle de Thiphaine, et fit quelques pas du côté de la porte.

Arze p. rut.

C'était une jeune fille de taille moyenne, mais, cependant, plutôt grande que petite.

On ne pouvait dire que sa beauté fût remarquable, ou ne pouvait même dire qu'elle fût belle, mais il y avait en toute sa personne un charme, un attrait indéfinissables, quelque chose enfin de plus facile à comprendre qu'à décrire.

Ses grands yeux, d'un bleu foncé, offraient une expression pensive et recueillie. Ils semblaient devoir laisser lire facilement jusqu'au fond de son âme.

Le sourire de sa petite bouche était doux et presque angélique. Son visage, d'un ovale un peu allongé, était pâle, d'une pâleur mate et dorée, que faisaient encore ressortir le bandeaux lisses et brillants de ces cheveux bruns qu'elle ne relevait point selon la mode de l'époque.

Le costume de la jeune fille affectait une simplicité presque monastique.

Ce costume consistait en une longue robe de laine brune, serrée à la taille par une cordelière de soie.

Un large col blanc, tout uni, tranchait sur la teinte sombre de la robe.

Les bras de mademoiselle de Thiphaine, d'une forme charmante et terminés par des mains de princesse, sortaient, depuis le coude, de manches larges et flottantes.

Ainsi vêtue, les yeux baissés, le visage chaste et rêveur, la jeune fille était digne de son nom.

Elle ressemblait à l'un de ces anges frères et gracieux peints par Cimabué, Giotto et le Pérugin.

Une légère teinte rosée colora ses joues au moment où Jean de Courtenay s'inclina devant elle avec l'aristocratique galanterie d'un grand seigneur, et lui présenta la main pour la conduire au fauteuil qu'il avait, jusqu'à ce moment, occupé lui-même.

La timidité de mademoiselle de Thiphaine était excessive, et bien naturelle d'ailleurs chez une jeune fille qui avait passé sa vie entière dans la solitude.

Le prince essaya d'échanger avec quelques-unes de ces phrases banales qui rendent facile l'apparence de conversation. Il n'en put tirer que des monosyllabes, accompagnés d'une vive rougeur.

M. de Courtenay comprit qu'il ne saurait être plus agréable à la pauvre enfant, qu'en lui adressant plus la parole, et il cessa de s'occuper d'elle, ostensiblement du moins, car il trouvait un singulier plaisir à caresser du regard les lignes fluides de son visage, de son cou, et de sa taille à peine entrevue sous l'étoffe de laine qui n'en pouvait cependant dissimuler la souple finesse.

Pendant ce temps, M. de Pessac s'était entretenu à voix basse et vivement, avec son unique domestique.

Le valet sortit.

Le comte revint auprès de la cheminée.

—Monseigneur, dit-il, mon domestique, je ne sais pourquoi, s'était figuré que je passerais la nuit à La Châtre et que je ne reviendrais que demain matin; cette fâcheuse circonstance m'oblige à vous avouer que nous ne souperons que dans deux heures...

—Cela importe peu, monsieur, répondit le prince, je ne crois pas que dans deux heures, plus que maintenant, je me trouve en grand appétit... Une chose seulement m'est un vil regret... c'est de voir tout l'embarras que je cause dans votre maison...

Le comte affirma que cet embarras n'existait point, puis il reprit:

—J'ai pensé, monseigneur, que vous pouviez être fatigué, et j'ai donné l'ordre d'allumer un grand feu dans la chambre où vous devez coucher... Si vous le trouvez bon, vous y pourrez reposer jusqu'au souper...

—De très-grand cœur, monsieur, car, en effet, je me sens fort las... Aussitôt que la chambre sera préparée, on viendra vous prévenir, ajouta le comte. Quelques minutes se passèrent. La conversation, éteinte, ne se ranimait pas. Le valet, tenant un bougeoir allumé à la main, reparut sur le seuil. —Monsieur le comte, dit-il, la chambre de monseigneur le prince est prête... —Quand vous voudrez, monseigneur, dit alors M. de Pessac à Jean de Courtenay. Ce dernier se leva et salua mademoiselle de Thiphaine, il reprit ses pistolets et sa sacoche et il suivit son hôte qui passa le premier pour lui montrer le chemin. Ils traversèrent ensemble ce grand vestibule dont nous avons parlé. Des murailles nues et humides n'avaient pour tout ornement que quelques bois de cèdre, desinés jadis, sans doute, à soutenir des trophées d'armes. Le comte et M. de Courtenay s'engagèrent ensuite dans un large escalier, dont les marches de bois, disjoints et tremblantes sous le pied, semblaient à chaque instant devoir s'écrouler. Cet escalier aboutissait à une sorte d'antichambre carrée, percée de quatre portes. Le comte ouvrit l'une de ces portes et introduisit M. de Courtenay dans une pièce dont l'ameublement presque somptueux contrastait étrangement avec la misère de ces autres parties de l'habitation. La tenture, ainsi que les rideaux des fenêtres et du lit, étaient en loupes d'un rouge sombre. Quatre vieux portraits de famille, en pied, aussi grands que nature, occupaient dans leurs cadres magnifiques mais un peu décolorés, quatre des panneaux de la chambre. Le lit était à colonnes torses et à baldaquin. Dans la chambre brûlait un grand feu. —Monseigneur, dit le comte à M. de Courtenay, cette chambre était celle de mon père. Depuis qu'il a rendu à Dieu sa belle âme personne n'est entré ici... Il a fallu la vendre dans ma maison d'un hôte tel que vous pour que cette chambre soit rouverte... Je vous laisse monseigneur; aussitôt que le souper sera servi, j'aurai l'honneur de vous prévenir. Et, sans attendre la réponse du prince, M. de Pessac sortit et referma la porte. Jean de Courtenay s'étendit dans un fauteuil, au coin du feu, et se mit à repasser dans son esprit tout les événements accomplis depuis quelques heures. Il fouilla, d'abord, longtemps et vainement dans ses souvenirs, pour y trouver quelqu'un à qui il eût pu donner un motif de haine. Sa conscience lui démontrait d'une façon si péremptoire qu'il était impossible que qu'un que ce fut eût empoisonné ses chevaux et causé la mort d'un de ses valets, pour accomplir une détestable vengeance, qu'il en arriva à se persuader qu'un accident fortuit et inexplicable était la seule cause de tout le mal. Le prince pensa ensuite à son hôte. —Croyez en donc sur parole les bruits et les voix du monde! se dit-il à lui-même; voici un homme déconsidéré, méprisé, honni! objet de terreur et de haine!... Eh bien! cet homme, si accusé, si attaqué, si calomnié, est un gentilhomme, plein de cœur, de loyauté, de franchise!... c'est un modèle de toutes les vertus nobles et chevaleresques!... En se parlant ainsi, Jean de Courtenay leva machinalement les yeux vers les quatre portraits de famille qui représentaient quatre des ancêtres du comte de Pessac. L'un d'eux attira plus particulièrement son attention. C'était celui qui se trouvait

placé presque en face de lui, non loin du lit, du côté opposé à la fenêtre. Il reproduisait les traits d'un vieux et rude chevalier, du temps des rois de la seconde race. Le visage du vieux seigneur était la seule partie de lui-même qui ne disparût point sous une carapace de fer et d'acier. Les traits de cette figure énergique offraient un expression de vaillance farouche. Cet homme avait dû être brave, à coup sûr, mais à coup sûr aussi, il avait dû être cruel. Le regard jaillissait comme un éclair des yeux demi cachés sous des sourcils épais et grisonnants. Ces yeux semblaient vivants. Soit que le peintre eût fait preuve d'un talent hors ligne, soit que les feux intermittents du foyer, projetés sur le tableau contribuassent à l'illusion, à deux ou trois reprises Jean de Courtenay crut voir les yeux de cette tête inanimée se tourner vers lui avec une expression bizarre et menaçante. XXVI.—LA CHAMBRE ROUGE. M. de Courtenay, étonné mais non ému, se leva, prit le bougeoir, et se dirigea vers le vieux tableau pour le voir de plus près. Il fit avec sa main ouverte une sorte de réflecteur, de façon à diriger toute la lumière sur le visage du portrait. La singulière illusion persista. Les prunelles étincelantes paraurent, plus que jamais, diriger leur regard courroucé sur le visage curieux. Le prince se prit à sourire. —A coup sûr, se dit-il, le vent agit par derrière cette toile antique et produit cet effet étrange... Et, afin de se bien convaincre qu'il ne se trompait pas, il toucha le tableau du bout du doigt. Mais, à son grand étonnement, il sentit sous cette pression un corps dur et résistant. Le portrait était peint sur bois. Jean de Courtenay se décida à attribuer à son imagination ce qu'il voyait, ou plutôt ce qu'il croyait voir, et il continua autour de la chambre sa promenade et son examen. De l'autre côté du lit massif, il aperçut une porte qu'il n'avait point remarquée jusque là. La clef était dans la serrure, du côté du prince, il fit jouer cette clef, et la porte s'ouvrit. Il se trouva dans un cabinet assez vaste, sans issue apparente et complètement démeublé. Ce cabinet prenait jour par une large fenêtre à très-petits carreaux. L'un des carreaux était brisé, un courant d'air s'établissait et éteignait le bougeoir du prince. Il rentra dans la chambre, posa son bougeoir sur la cheminée, sans le rallumer, retourna dans le cabinet et s'approcha de la fenêtre qui donnait sur les derrières du château. L'étang, les prés-bois, et un peu plus loin, la sombre forêt, s'élevaient devant le regard et, sous les douces clartés de la lune, formaient un paysage empreint tout à la fois de grandeur et de mélancolie. —Tout cela, pensa Jean de Courtenay avec douleur, tout cela, aussi loin que la vue peut s'étendre à l'horizon, appartenait jadis à la noble famille de Pessac... et voici que maintenant, faute d'un peu d'or, le dernier héritier du nom va se voir chassé du domaine de ses ancêtres!... Rien ne me semble plus lugubre que de voir un famille illustre déchoir et s'étendre dans la misère... L'agonie d'une race est plus triste que la mort d'un homme. Le prince s'appesantit pendant un instant sur ces pensées, puis il reprit, toujours se parlant lui-même: Il est honnête, il est loyal et bon, pourtant, ce gentilhomme! il n'a rien fait pour mériter le malheur qui le frappe! Et sa nièce, cette pauvre enfant si bel-

le et si pâle, fatalement destinée à une vie de privations et de larmes, terminée par les rigueurs du cloître! D'où vient que Dieu se montre si dur pour elle... Mais qui sait si Dieu ne m'a pas envoyé ici aujourd'hui pour y amener en même temps consolation et secours?... Peut-être cet or, que je porte là, avec moi, et dont je peux si bien me passer, suffirait-il pour sauver, pour relever cette famille!... J'essayerai! Aussitôt après le souper je prie rai le comte de Pessac de me mettre au courant de ses affaires... nous verrons ensuite. En se disant tout ce qui précède, Jean de Courtenay n'avait pas quitté la fenêtre du cabinet. Tout à coup, il entrevit comme deux formes confuses qui semblaient sortir de la lisière de la forêt et se diriger vers le pré-bois. Bientôt ces formes devinrent plus distinctes. C'étaient deux hommes qui s'approchaient du château. Après dix minutes de marche, ces hommes que par une curiosité instinctive M. de Courtenay ne perdait pas de vue, s'arrêtèrent à l'entrée de la passerelle jetée sur l'étang. La lune les éclairait à peu près comme en plein jour, et la distance n'était pas assez grande pour empêcher le prince de reconnaître Jacques, l'usurier de La Châtre, et Combons, le faux monnayeur de Saintaine, qu'on lui avait montrés à la foire. Jean de Courtenay se sentit un peu étonné de l'arrivée inattendue de ces individus mal famés. Elle pouvait, cependant, à tout prendre, s'expliquer d'une manière naturelle. A l'entrée de la passerelle, il y eut entre Jacques et Combons une conférence de quelques secondes. Puis Combons mit la main dans sa poche et en retira un objet qu'il approcha de ses lèvres. Un coup de sifflet faible et doux mais qui devait s'entendre de très-loin, retentit aussitôt, et ce bruit se renouvela à trois reprises. Une minute s'écoula, puis un troisième personnage sortant du château et franchissant la passerelle, rejoignit les deux autres. C'était le comte de Pessac. Un instant de conversation très animée suivit ce rapprochement, ensuite le gentilhomme et les nouveaux venus traversèrent la passerelle ensemble et entrèrent dans la maison. (A Continuer.) Argent à faire.—Aux capitalistes, aux emprunteurs d'argent, marchands, cultivateurs et autres, nous laissons à savoir que la place en question, pour acheter toutes sortes de chapreaux à bon marché c'est chez Dubuc Desautels & Cie 217 Rue Notre Dame là où le gros chien est à la porte. MARIAGE. DUPUIS-LEVESQUE.—A l'Assomption, le 25 avril courant, M. Louis-Napoléon Dupuis, marchand, de la maison "Dupuis Frères", conduisait à l'autel mademoiselle Marie-Avéline Mélanie Levesque, seconde fille de M. Pierre-Thomas Levesque. A trois heures de l'après-midi, un grand nombre d'amis étaient réunis à la gare Bonaventure pour saluer les nouveaux époux à leur départ immédiat pour New-York et pour l'Europe, où ils se proposent de passer cinq mois, visitant la France, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple. —A l'église St Jacques, le 25 avril courant, par M. le curé Sentenne, M. Alphonse Turcoite, négociant, à Delle Florina Desrosiers, fille aînée de M. Louis A. Desrosiers, Notaire, tous deux de cette ville. DECES. —En cette ville, le 19 courant, à 9 heures p. m., à l'âge de 84 ans et 8 mois, M. Joseph Benjamin Bertrand, ancien cultivateur de Vandreville. —En cette ville, 23 courant, à l'âge de 47 ans, Dame Séraphine Courtial, épouse de M. Edouard Peroche. —En cette ville, 24 courant, à l'âge de 65 ans, Dame Marie Justine Martel, née à l'Assomption, épouse de M. Guillaume Masson. —Décédé à Ste. Cunégonde, le 23 courant, à l'âge de 33 ans et 9 mois, Dame Cordalie Marie Barsolais, épouse de Charles F. Porlier, Secrétaire Trésorier de la Corporation de Ste. Cunégonde.

Prix du marché de détroit Montréal. Montréal, 26 Avril 1881. Farine de blé, par 100 lbs. 2 90 à 3 20 Farine d'avoine... 2 40 à 2 50 Farine de blé-d'Inde... 1 50 à 1 60 Sarrasin... 2 00 à 2 25 LAITERIE. Beurre frais à la livre... 0 22 à 0 25 Beurre salé... 0 15 à 0 20 Fromage... 0 12 à 0 15 GRAINS. Blé, par minot... 1 15 à 1 25 Pois... 0 80 à 1 00 Orge... 0 70 à 0 80 Avoine par 40 lbs... 0 35 à 0 40 Sarrasin par minot... 0 55 à 0 60 Mil... 2 25 à 2 50 Lin... 1 25 à 1 25 Blé-d'Inde... 0 70 à 0 80 VIANDERS. Bœuf à la livre... 0 07 à 0 10 Lard... 0 10 à 0 12 Mouton... 0 08 à 0 10 Agneau, par livre... 0 08 à 0 10 Lard frais par 100 livres... 7 00 à 8 00 Bœuf par 100 livres... 5 09 à 6 00 Lièvres... 0 20 à 0 25 VOLAILLES. Dindes (vieux) au couple... 0 80 à 1 00 Dindes (jeunes) do... 1 00 à 1 25 Oies au couple... 0 50 à 0 90 Canards au couple... 0 50 à 0 60 Poules do... 0 40 à 0 50 Poulets do... 0 30 à 0 40 LÉGUMES. Pommes au baril... 2 00 à 2 50 Patates au sac... 0 40 à 0 50 Fèves par minot... 1 20 à 1 30 Oignons au brl... 2 75 à 3 00 GIBIERS. Canards (sauv.) par couple... 0 60 à 0 75 Canards noirs par couple... 1 10 à 1 25 Pigeons par douzaine... 1 00 à 1 00 Bécasse au couple... 0 20 à 0 30 Pigeons domest. au couple... 0 15 à 0 20 Perdrix au couple... 0 50 à 0 60 Tourtes à la douzaine... 0 00 à 0 00 DIVERS. Sucre d'érable à la livre... 0 08 à 0 10 Sirop d'érable au gallon... 0 00 à 1 00 Miel à la livre... 0 10 à 0 12 Huile d'olive... 0 15 à 0 17 Haddock à la livre... 0 05 à 0 07 Saumon par livre... 0 10 à 0 12 Peaux à la livre... 0 06 à 0 09 Tabac en rôle... 0 15 à 0 00 MARCHÉ AUX BESTIAUX. Bœuf, 1ère qual. par 100 lbs. 3 50 à 4 25 Bœuf, 2me qualité... 2 75 à 3 75 Vaches à lait... 15 00 à 25 00 Vaches extra... 25 00 à 40 00 Veaux, 1ère qualité... 4 00 à 5 00 Veaux, 2me qualité... 2 00 à 3 00 Veaux, 3me qualité... 1 00 à 2 00 Moutons, 1ère qualité... 5 00 à 6 00 Moutons, 2me qualité... 2 00 à 2 50 Agneaux, 1re qualité... 3 00 à 3 50 Agneaux, 2me qualité... 2 00 à 2 50 Cochons, 1re qualité... 6 00 à 7 00 Cochons, 2me qualité... 5 50 à 6 00 Foin 1re qual. p. 100 bottes... 10 00 à 12 00 Foin, 2me qualité... 8 00 à 9 00 Paille, 1ère qualité... 5 00 à 6 00 Paille, 2me qualité... 2 00 à 3 00 MARCHÉ EN GROS. Farine—Supérieure extra... 5 40 à 5 45 Extra supérieure... 5 30 à 5 35 De gout... 5 20 à 5 25 Extra du printemps... 5 25 à 5 25 Farine forte de boulangers... 5 55 à 6 20 Fine... 4 35 à 4 40 Moyenne... 4 00 à 4 10 Recoupes... 3 70 à 3 80 Farine en sac du Haut-Canada par 100 lbs... 2 55 à 2 70 Farine en sac de la Cité (livrée)... 3 05 à 3 07 Farine d'avoine, Ontario... 4 60 à 4 70 Farine de blé-d'Inde.—"Kiln-dried," Yellow, 3.00 à 3.10. Blé-d'Inde.—00 à 69 Avoine.—35 à 36c. Orge.—Nominal, 00 à 00c. Pois.—80 à 87c. Blé du Canada.—Blé du printemps \$1.25 à \$1.50 Rouge du print. à \$1.23. Graisse.—15c à 15½ en sceaux. Lard.—\$20.50 à 21.50. Jambon.—13 à 13½. Fromage.—13 à 14c. Bœuf.—De l'Ouest, 12 à 14; Brockville et Morrisburg, 14 à 17; Cantons de l'Est, 18 à 18c; Creameries 20 à 21c. Alcalis.—En pots \$3.97 à 3.92. CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL. No. 1120 COUR SUPÉRIEURE. Dame Flavie Gougeon, de la Cité et du District de Montréal, épouse de Benjamin Ethier, navigateur du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse, vs. Le dit Benjamin Ethier, Défendeur. Une action en séparation de biens a été prise en cette cause. ROY & BOUTILLIER, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 7 Avril, 1880. 47—51

AVIS EST par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant "LE CLUB ST. DENIS" de la cité de Montréal. G. BEAUSOLEIL, Procureur. Montréal, 30 mars 1881. —45-61 POUR VOS Hardes faites CHEZ I. A. BEAUVAIS Vous pouvez être certain d'avoir pour la valeur de votre argent. En nous rendant une visite, vous pouvez vous convaincre que nos prix ne sont pas surpassés pour le bon marché. Toutes nos hardes sont confectionnées dans notre établissement: la coupe ne laisse rien à désirer. PANTALONS POUR HOMMES. Pantalons, différentes couleurs... \$1.00 Pantalons, bon tweed... 1.25 Pantalons, joli tweed... 1.55 Pantalons foncés et pâles... 1.70 Pantalons de bons goûts... 2.00 Pantalons, tweeds Canadiens... 2.25 Pantalons, tweeds Anglais... 2.50 Pantalons, tweeds Ecossais... 2.75 Pantalons, tweeds et casimirs... 3.00 HABILLEMENTS POUR HOMMES Habillements, différentes couleurs... \$ 5.00 Habillements, bons tweeds... 6.00 Habillements, jolis patrons... 7.00 Habillements, foncés et pâles... 8.00 Habillements, tweeds Canadiens... 9.00 Habillements, tweeds Anglais... 10.00 Habillements, tweeds Ecossais... 11.00 Habillements, serges et tweeds... 12.00 Tous les prix que nous annonçons ne sont pas du *humbly*, nous avons les marchandises en mains, et la quantité est considérable. Notre assortiment est le plus considérable de Montréal. Encore une fois, rendez nous une visite et votre temps ne sera pas perdu. Au nouveau magasin, I. A. BEAUVAIS Nos 186 et 188 RUE SAINT JOSEPH 31 mars 1880. Différentes causes. Les effets en sont incomparables sur les chevaux faibles ou malades, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse. Sûr et infaillible dans son emploi, l'Ayer's Hair Vigor est sans rival pour la chevelure et spécialement entimé pour le lustre doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne déteint pas sur la toile; de plus, il adhère longtemps, aux cheveux, auxquels il conserve la fraîcheur et la force. Préparé par le Dr J. C. Ayer & Cie, Lowell, Mass., Et.-U., Chimiste pratique et analytique. En vente chez tous les pharmaciens. ECOLE D'AGRICULTURE DE L'ASSOMPTION ENSEIGNEMENT GRATUIT, théorique et pratique, \$0.00 par mois donnés aux élèves boursiers par le Conseil d'Agriculture. COURS DE DEUX ANS, comprenant Géométrie, Arithmétique, Orthographe, Agriculture dans toutes ses parties, Art Vétérinaire, Droit Rural, etc. PRATIQUE: 8 hrs l'été, 4 hrs d'hiver. Vacances en Janvier et Février. CONDITIONS D'ADMISSION.—Apposition par écrit au Directeur de l'Ecole, être âgé d'au moins 15 ans, bien constitué, muni d'un certificat de moralité par le curé ou le maire de la paroisse de l'applicant, savoir lire, écrire et chiffrer. Cette école est la plus avantageuse sous tous rapports pour les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture. JOS. GAUDET, P.T.R.E. Directeur. I. J. A. MARRAN, Sec. M.C.A. Professeur et Gérant.